



International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et
Social (CREFDES)

RAPPORT DE COLLECTE DE DONNEES POUR LE SENEGAL

PROJET :

AMELIORER LES POLITIQUES D'EMPLOI DES JEUNES EN AFRIQUE FRANCOPHONE

RAPPORT PROVISOIRE

Equipe de Rédaction¹

Pr Abou KANE², Coordonnateur national du Projet : abou.kane@ucad.edu.sn

Dr Ibrahima BARRY, Enseignant-Chercheur à la FASEG/UCAD

Dr Mamadou MARONE, Enseignant-Chercheur à la FASEG/UCAD

Mamadou Laye NDOYE, Doctorant

Mamaye THIONGANE, Doctorant

Aliou SECK, Doctorant

A O U T 2 0 1 8

+++++

¹ Nous remercions le Dr Samba Mbaye enseignant-chercheur à l'UGB de Saint-Louis et les ingénieurs statisticiens économistes Amen Komlan DOGBE, Juste Djabakou et Yves Komlavi Amevoin pour leurs contributions.

² Chef du Département d'Analyse et Politique Economiques de la FASEG/UCAD

Sommaire

Introduction	1
1. Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes au Sénégal	2
1.1. La Convention Nationale Etat-Employeurs (CNEE)	2
1.2. Les autres éléments du dispositif de promotion de l'emploi des jeunes	3
2. Présentation de la méthodologie.....	4
3. Présentation des résultats de la collecte de données	7
3.1. Présentation des programmes de la Convention nationale Etat-Employeurs	8
3.2. Connaissance des structures de promotion de l'emploi	9
3.3. Facteurs explicatifs de la décision de recourir à un programme	16
3.4. Caractéristiques des bénéficiaires, non-bénéficiaires et témoins	24
3.5. Perception de l'efficacité des programmes par les bénéficiaires	29
3.6. Appréciation de l'accompagnement des conseillers en emploi	32
3.7. Principales caractéristiques des chômeurs	35
3.8. Canaux de recherche d'emploi.....	39
3.9. Typologie des emplois désirés par les chômeurs : la place de l'auto-emploi	41
Conclusion générale	43
Annexes.....	45

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition des bénéficiaires selon le type de programme	9
Tableau 2 : Répartition des demandeurs d'emploi selon les caractéristiques individuelles.....	18
Tableau 3 : Répartition des demandeurs d'emploi selon la nationalité	19
Tableau 4 : Distance entre le domicile et le lieu d'inscription du demandeur.....	19
Tableau 5 : Coût du transport aller-retour entre le domicile et la DE/ANPEJ	20
Tableau 6 : Répartition des demandeurs selon le diplôme obtenu	20
Tableau 7 : Répartition des demandeurs selon le type de formation suivie	21
Tableau 8 : Répartition des demandeurs selon la formation professionnelle	21
Tableau 9 : Répartition des demandeurs selon le statut de chômeurs	21
Tableau 10 : Répartition des demandeurs selon le statut de sous-emploi	22
Tableau 11: Répartition des enquêtés selon le statut (en %).....	25
Tableau 12 : Caractéristiques des enquêtés selon le genre(en %)	25
Tableau 13: Caractéristiques des enquêtés suivant l'âge(en %).....	26
Tableau 14: Caractéristiques des enquêtés selon la situation de handicap(en %)	26
Tableau 15: Caractéristiques des enquêtés selon le département de résidence(en %)	27
Tableau 16: Caractéristiques des enquêtés selon le niveau d'étude(en %)	27
Tableau 17: Domaine de formation des enquêtés selon leur statut	28
Tableau 18: Catégorie socioprofessionnelle du père selon le statut de l'enquêté	29
Tableau 19: Effets des programmes sur l'amélioration des chances d'insertion (en %).....	30
Tableau 20 : Délai d'attente par programme (en mois)	30

Liste des graphiques

Graphique 1 : Connaissance de la DE/ANPEJ (en %)	10
Graphique 2 : Connaissance de la DE et/ou de l'ANPEJ selon le genre.....	10
Graphique3 : Canal de connaissance de la DE/ANPEJ (en %)	11
Graphique 4 : Connaissance de l'ANIDA.....	12
Graphique 5 : Connaissance de l'ANIDA selon le statut (en %).....	12
Graphique 6 : Connaissance du PRODAC(en %)	13
Graphique 7 : Connaissance du PRODAC selon le statut (en %)	13
Graphique 8 : Connaissance du PSE-J en %	14
Graphique 9 : Connaissance du PSE-J selon le statut (en %).....	14
Graphique 10 : Connaissance d'une autre structure publique en %.....	15
Graphique 11 : Connaissance d'une autre structure publique selon le statut en %	15
Graphique 12 : Taux de réponse favorables aux inscrits entre 2010 et 2017	16
Graphique 13 : Taux de satisfaction des demandes selon le genre	16
Graphique 14 : Demandeurs de programme selon la catégorie socioprofessionnelle du père	22
Graphique 15: Facteur principal qui a motivé/déterminé l'inscription à la DE/ANPEJ (en %)	23
Graphique 16: Attente principale de la DE/ANPEJ au moment de l'inscription	24
Graphique 17: Les Raisons de la non inscription à la DE et/ou l'ANPEJ (en %).....	24
Graphique 18: Les avantages liés aux programmes (en %)......	30
Graphique 19: Les avantages liés aux contrats de solidarité, de stage et formation et d'essaimage	32
Graphique 20: Perception de l'accompagnement proposé par le conseiller-emploi (en %)......	32
Graphique 21: Perception de l'accompagnement par le conseiller-emploi selon le statut (en %)	33
Graphique 22: Appréciation de l'accompagnement du conseiller-emploi (en %)	34
Graphique 23: Principale nature de votre interaction avec la DE/ANPEJ (en %)......	35
Graphique 24 : Taux de chômage selon le genre (en %)......	35
Graphique 25 : Taux de chômage par tranche d'âge (en %)	36
Graphique 26 : Répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction (en %)	36
Graphique 27 : répartition des chômeurs selon le diplôme obtenu (en%).....	37
Graphique 28 : Répartition des chômeurs selon la formation suivie (en %).....	37
Graphique 29 : Taux de chômage selon le département de résidence (en %).....	38
Graphique 30: Taux de chômage selon le statut (en %)	38
Graphique 31: Démarches entreprises pour trouver un emploi (en%)	39
Graphique 32 : Canaux de recherche d'emploi utilisés par les chômeurs.....	40
Graphique 33: Typologie des emplois désirés par les chômeurs (en %).....	41
Graphique 34 : Aspirations des chômeurs, selon le type d'entreprise ou d'organisation (en %).....	42

Introduction

Depuis le milieu des années 90, nous assistons à une création massive d'agences publiques de promotion de l'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne avec comme objectif principal la lutte contre l'exclusion socio-économique par le marché du travail. De plus, au-delà de la création de ces agences, d'autres institutions et actions ont été mises en œuvre pour la promotion de l'emploi des jeunes. Il s'agit entre autres de la création de ministères en charge des questions d'emploi, du développement de programmes d'emploi à l'endroit des groupes vulnérables ou de la professionnalisation des formations.

Le Sénégal n'a pas dérogé à la règle. En effet, le pays étant confronté depuis les années 2000 à une crise de l'emploi qui affecte surtout les femmes, les jeunes et les diplômés a mis en place un important dispositif de créations d'emplois pour favoriser l'insertion professionnelle de ces différentes couches. La création d'agences et de fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes s'est véritablement accrue à partir de cette période. Jusqu'en 2014, les principaux acteurs de la mise en œuvre directe de la politique de l'emploi sont : la Direction de l'Emploi, l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), l'Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues (AJEB), l'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants (ANAMA) et le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ).

A partir de Janvier 2014, l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) a été créée suite à la fusion de l'ANEJ, l'AJEB, l'ANAMA et du FNPJ. Cette décision repose sur le besoin de rationalisation et de coordination des actions en faveur de l'emploi. En plus de ces acteurs directs, il y a des intervenants qui agissent indirectement sur la politique d'emploi comme l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME), l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX), l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP), l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA) et l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA). Le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) a été mis en place en 2014 avec pour mission principale d'assurer le financement de la formation professionnelle et technique en vue de faciliter l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. En seulement près de quatre ans d'existence, il a pu octroyer des bons de formation à 10 726 jeunes. Plus récemment en 2017, une Délégation à l'Entreprenariat Rapide (DER) a été créée. Cette DER, rattachée à la

Présidence de la République est destinée à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

Le développement de ce dispositif et la hausse du nombre de jeunes qui y ont recours ces dernières années, ont nécessité une mobilisation importante de ressources. Ainsi, compte tenu des masses budgétaires engagées et du nombre de jeunes concernés, la question de l'efficacité du dispositif mis en place et plus particulièrement celle de son impact sur l'amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail demeure une préoccupation centrale.

Dans le cadre de ce projet, nous comptons faire une évaluation d'impact de la Convention Nationale Etat-Employeurs (CNEE) dont la gestion est passée de la Direction de l'Emploi à l'ANPEJ à partir de juin 2015. Par ailleurs, nous analyserons d'autres éléments du dispositif de créations d'emplois (ANPEJ, Direction de l'Emploi, ANIDA, PRODAC et PSE-J) ainsi que la perception des cibles sur ce dispositif. Le présent rapport est consacré à présentation des résultats de la collecte de données.

1. Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes au Sénégal

Dans cette section, nous nous intéressons aux modes d'intervention et aux objectifs des différents éléments du dispositif de créations d'emplois pour les jeunes.

1.1. La Convention Nationale Etat-Employeurs (CNEE)

La Convention Nationale Etat-Employeurs est l'un des rares instruments de politique d'emploi ayant résisté au temps. Elle a été signée pour la première fois en 1987 et a été renouvelée en 2000 puis en 2009. Elle constitue un cadre de partenariat efficace entre l'Etat et le Patronat en vue d'assurer une promotion active et régulière de l'emploi des jeunes. Dans ses objectifs, la convention vise à promouvoir la compétitivité de l'économie nationale par la valorisation des ressources humaines par l'apprentissage et la formation mais aussi, faciliter aux entreprises l'accès à une main d'œuvre qualifiée à court ou moyen terme et à moindre coût. Sa mission principale est l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois, après une période de formation pratique en entreprise ou dans un établissement d'enseignement privé (selon les programmes). Elle est articulée autour de quatre programmes qui sont : le programme de stage et d'apprentissage, le programme contrat de solidarité, le programme contrat d'essaimage et le programme de financement des ressources humaines des PME.

1.2. Les autres éléments du dispositif de promotion de l'emploi des jeunes

Les autres éléments du dispositif de promotion de l'emploi qui feront l'objet d'une analyse dans ce projet sont :

▪ **Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA)**

L'ANIDA a été créée en mai 2012, en remplacement de l'Agence Nationale du Plan de Retour vers l'Agriculture (ANREVA) afin de promouvoir le développement d'une agriculture moderne, diversifiée, basée sur la maîtrise de l'eau et pourvoyeuse d'emplois durables pour les jeunes. Elle a pour principale mission d'assurer la création et la mise en valeur de fermes agricoles modernes intégrées pour promouvoir des emplois durables dans les métiers de l'agriculture et ainsi lutter contre le chômage des jeunes, la pauvreté, l'exode rural et l'émigration clandestine. L'agence se charge également d'appuyer l'initiative privée dans le domaine agro-sylvo-pastoral à travers l'accompagnement aux petits exploitants agricoles et l'aménagement de domaines agricoles communautaires en vue de faciliter l'accès des promoteurs au foncier agricole aménagé et sécurisé. De plus, elle veille à la maîtrise d'ouvrages de projets et de programmes diversifiés portant sur l'aménagement des fermes agricoles modernes, la promotion et la modernisation des petites exploitations familiales intégrées, l'appui à l'initiative privée et aux domaines agricoles communautaires. L'agence vise la création de 400 000 emplois à l'horizon 2018. En termes de réalisations, jusqu'en 2016 l'ANIDA a pu créer environ 10 020 emplois.

▪ **Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)**

Le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) a été mis en place au courant de l'année 2014 et est rattaché à l'actuel ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'Intensification de la main d'œuvre. Son objectif est de contribuer à la réduction de la précarité sociale en milieu rural par la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Le PRODAC consiste à aménager de vastes étendues de terres (ou domaine agricole communautaire) et de les doter d'infrastructures de qualité, permettant aux jeunes, en particulier, de s'adonner à des activités économiques telles que la production végétale, animale, aquacole et la transformation. Les Domaines agricoles communautaires (DAC) sont des pôles de compétitivité économique, des lieux d'insertion de jeunes ruraux, de diplômés d'écoles de formation, mais aussi de promoteurs privés désireux d'investir dans le secteur de l'agriculture et de la transformation. Pour la première phase du programme qui a

démarré en 2014 et doit se terminer en 2019, l'objectif fixé est la création de plus de 300 000 emplois.

▪ **Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSE-J)**

Le Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSE-J) s'inscrit dans la réforme « Alignement de l'offre de formation supérieure aux besoins économiques » du Plan Sénégal Emergent (PSE). Il est rattaché à la fois au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au ministère en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent. C'est un programme de développement économique national, organisé et financé par l'Etat du Sénégal. Sa mission est de faciliter la création d'entreprises en apportant une formation, un soutien technique et financier, des conseils et des services aux jeunes entrepreneurs et porteurs de projets. Depuis sa création, le programme a pu former près de 2000³ diplômés de l'enseignement supérieur à l'entrepreneuriat et dans les domaines prioritaires du PSE tels que l'agriculture, les NTIC, le transport et la logistique, en plus de 20 entreprises innovantes accompagnées techniquement et financièrement.

2. Présentation de la méthodologie

Dans le cadre de cette étude, cinq (05) étapes ont été suivies pour l'échantillonnage et la collecte de données.

Etape 1 : Choix des programmes à évaluer

L'étude s'est concentrée sur la Convention Nationale Etat-Employeurs (CNEE) dont la gestion était assurée par la Direction de l'Emploi avant de passer à l'ANPEJ en 2015. Nous avons analysé trois autres programmes ou structures (PRODAC, ANIDA et PSE-J).

Etape 2 : Construction de l'échantillon

L'enquête s'est déroulée en deux phases : une première phase allant du 12 août au 20 septembre 2017 et une seconde phase allant du 16 décembre 2017 au 24 janvier 2018. Elle a concerné 2755 individus répartis en deux groupes : les demandeurs et les non demandeurs. Les demandeurs sont constitués de bénéficiaires et de non bénéficiaires.

³ Il s'agit de la première (1 000) et de la deuxième promotion (1 000).

Deux tirages ont été faits : le premier concerne les bénéficiaires, le deuxième les non bénéficiaires. Pour le troisième sous-groupe (témoin), il est obtenu à partir d'une enquête ménage en tenant compte des caractéristiques (genre, âge et niveau d'instruction) des tirés.

Nous sommes partis de deux bases de données fournies par la Direction de l'Emploi. La première contient les bénéficiaires de la convention sur la période de 2010 à 2015, la deuxième, un échantillon de non bénéficiaires sur la même période. Le tirage a été fait de façon aléatoire en prenant en compte le pourcentage de bénéficiaires pour chaque année, le genre, le niveau d'instruction des bénéficiaires et leur âge.

Par exemple si dans la base de données, il y a eu 15% de bénéficiaires inscrits en 2011 dont les 40% d'entre eux ont le niveau supérieur et 60% le niveau secondaire, les mêmes taux seraient retrouvés au niveau de l'échantillon de 1500 bénéficiaires et des 1500 non bénéficiaires.

Sur les 2755 enquêtés, nous avons un groupe de 1838 individus qui ont des contacts avec les agences (demandeurs) et 917 autres qui n'ont pas eu de contact avec la DE et/ou l'ANPEJ (témoins). Ce premier groupe d'individus est divisé en deux sous-groupes c'est-à-dire ceux ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un traitement (842 individus) et ceux qui ont demandé mais n'ont pas bénéficié d'un quelconque programme (contrefactuel ou 1^{er} groupe de contrôle : 996 individus). Le contrefactuel a été choisi en utilisant les mêmes principes que pour les bénéficiaires. Ceux qui n'ont jamais demandé et n'ont pas bénéficié de soutien constituent le 2^{ème} groupe de contrôle (témoins).

Généralement les individus qui sollicitent un service remplissent un formulaire sur lequel les informations suivantes sont indiquées : Nom et prénom(s), âge, sexe, niveau d'instruction et date d'obtention du dernier diplôme, expérience professionnelle, quartier d'habitation (localisation géographique), contacts (boîte postale, deux numéros de téléphones, adresse email). L'étude a utilisé ces fiches d'information, obtenues auprès de la Direction de l'Emploi pour faire le suivi des individus ayant sollicité la participation à un programme de la CNEE entre 2010 et 2015. Ce suivi a permis de collecter l'information sur les caractéristiques sociodémographiques de l'individu et celles relatives au marché du travail (durée au chômage, revenu du travail, etc.) avant et après le passage par une mesure pour les individus ayant sollicité une participation à un programme. Ces données ont permis de construire un groupe de traitement constitué des individus ayant bénéficié du programme et un premier groupe de contrôle constitué des individus qui ont sollicité une participation à un programme sans pour autant en bénéficier.

Etape 3 : Construction de l'échantillon du deuxième groupe de contrôle

Il s'agit des individus n'ayant jamais eu un contact (contact dans le sens de la recherche d'emploi) avec une agence ou autre instrument de promotion de l'emploi. Pour s'assurer de la similarité de l'échantillon à nos cibles, des scores de propension ont été calculés sur la base du niveau d'éducation et de l'âge. Ensuite la méthode du voisin le plus proche a été utilisée pour avoir pour chaque cible un contrefactuel qui aurait les mêmes caractéristiques.

Ce deuxième groupe de contrôle est constitué de 917 individus. Sa démographie est sensiblement identique à celle des individus qui ont déjà bénéficié d'un programme de la CNEE. Les points de similarité sont : l'âge (tranches de trois ans), l'éducation (différents types et niveau), lieu de résidence (même quartier) et le genre. Les informations du groupe des individus traités ont permis d'affiner l'échantillonnage du groupe de contrôle. Autrement dit, cet échantillon dépend fortement de l'échantillon des individus ayant bénéficié d'un programme.

Etape 4 : Contact des individus tirés

Les 1838 individus sont contactés par le canal de leur téléphone. Les informations collectées sont celles susceptibles de changer entre leur inscription à la Direction de l'Emploi et la période d'enquête. Il s'agit de : leur localisation géographique, leur niveau d'instruction, leur expérience professionnelle. Ces informations sont mises avec celles prises dans les fichiers de l'agence pour produire de nouvelles analyses descriptives. Cette analyse descriptive nous a permis d'avoir la structure et la démographie des personnes ayant bénéficié des services des agences publiques d'emploi.

Etape 5 : Le questionnaire et son administration

Le questionnaire est identique pour les trois groupes (bénéficiaires, premier groupe de contrôle et deuxième groupe de contrôle ou témoins) même si certaines questions sont réservées à un groupe particulier. Pour les individus ayant bénéficié d'un programme, on leur a demandé par exemple d'apprécier le programme, d'en faire une évaluation, d'indiquer le canal par lequel ils sont entrés en contact avec l'agence, etc. Pour ceux qui n'ont jamais demandé un accompagnement, on leur a demandé par exemple de nous donner les raisons pour lesquelles ils n'ont pas sollicité les services d'une agence, leur niveau de connaissance de l'agence publique d'emploi (DE/ANPEJ), leur disposition à collaborer avec l'agence, etc.

Les questions concernant les trois groupes sont relatives aux indicateurs du marché du travail et sont collectées à l'aide de questions rétrospectives sur plusieurs périodes (2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017). Il s'agit de : situation d'emploi (chômage, durée au chômage, salarié, entrepreneur), qualité de l'emploi (stabilité, sécurité sociale, nature du contrat, salaire/revenu, congé payé, syndicat, etc.). Ces informations seront complétées par celles relatives au ménage, aux parents, etc.

- **Pour les demandeurs bénéficiaires et les demandeurs non bénéficiaires d'un programme**

La stratégie d'enquête a consisté à mettre sur place une équipe qui appelle d'abord les demandeurs (traités et non traités) pour fixer un rendez-vous avant d'envoyer les enquêteurs sur le terrain. Ces derniers retrouvent les enquêtés soit à leur domicile, soit à leur lieu de travail ou dans un lieu quelconque convenu par les deux parties.

- **Pour les individus n'ayant pas bénéficié d'un programme**

Pour ces individus, les questionnaires sont renseignés via une enquête ménage. Les enquêteurs se sont rendus dans les ménages pour chercher les individus correspondant à la structure de l'échantillon de l'étape précédente. Les ménages sont choisis dans les localités déjà indiquées par la structure de l'échantillon arrêtée à l'étape 4. Des questions filtres ont permis de s'assurer qu'ils correspondent bien à la structure de l'échantillon préétabli.

3. Présentation des résultats de la collecte de données

L'enquête a porté sur 2755 individus répartis en trois groupes : les bénéficiaires, les non bénéficiaires et les témoins. Les deux premiers constituent le groupe des demandeurs. Les témoins sont ceux qui n'ont jamais demandé à bénéficier d'un programme. Les données révèlent que 66,72% des individus enquêtés ont fait recours à un programme de la Convention Nationale Etat-Employeurs (CNEE), soit 1838 demandeurs contre 917 témoins. Parmi ces 1838 demandeurs, 842 ont bénéficié au moins d'un programme de la convention, soit 45,81% tandis que 996 sont des non bénéficiaires, soit 54,19%.

Dans cette section, nous présenterons tour à tour les différents programmes de la convention, les canaux de connaissance des structures de promotion de l'emploi, les facteurs explicatifs de la décision de recourir à un programme, les caractéristiques des enquêtés, l'efficacité des programmes, la qualité de l'accompagnement des conseillers-emploi. Nous nous intéresserons aussi au profil des chômeurs et à leurs préférences en matière d'emploi.

3.1. Présentation des programmes de la Convention nationale Etat-Employeurs

Les différents programmes de la convention retenus dans ce projet sont : le programme de stage et d'apprentissage, le programme de solidarité, le programme d'adaptation ou de qualification, le programme d'incubation et le programme d'essaimage.

▪ Programme de stage et d'apprentissage

Ce programme a pour objectif de faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail par le biais d'une formation, d'un apprentissage ou d'un perfectionnement, aptes à leur donner une qualification conforme aux exigences du marché du travail. On distingue dans ce programme les stages d'apprentissage, les stages d'incubation, les stages d'adaptation et/ou de requalification.

▪ Programme "Contrat de Solidarité"

Le contrat de solidarité est un contrat de stage pédagogique. C'est un dispositif, qui permet d'une part aux établissements d'enseignement privé de disposer de ressources humaines de qualité qui leur sont propres et d'autre part aux jeunes diplômés (élèves enseignants), de trouver des emplois dans ces établissements d'enseignement privé (ou dans d'autres non partenaires de la convention), au terme d'une formation théorique et pratique ou d'ouvrir leur propre établissement et devenir ainsi leur propre employeur.

▪ Programme "Contrat d'Essaimage"

Le contrat d'essaimage est un moyen qui permet aux travailleurs qualifiés aspirant à un emploi indépendant, de créer ou de reprendre une entreprise par le biais d'une aide financière de l'Etat et/ou d'une entreprise. Le candidat à l'essaimage est parrainé par une entreprise qui se doit de l'appuyer et de développer une synergie entre l'entreprise nouvelle et l'entreprise marraine, notamment dans le cas de sous-traitance d'activités. L'entreprise d'essaimage pourra bénéficier au démarrage, pour la prise en charge des frais de personnel, du Programme de stage et d'apprentissage. Elle pourra également bénéficier des avantages du Programme de financement des ressources humaines des PME.

Globalement, les données révèlent que les individus ayant bénéficié des contrats de formation en alternance (contrat d'apprentissage, contrat d'adaptation ou de qualification et contrat d'incubation) sont les plus représentés. Plus de ¾ des bénéficiaires ont bénéficié d'un contrat

de stage ou d'une formation. Ils sont suivis par les bénéficiaires d'un contrat de solidarité (12,1%) et ceux d'un contrat d'essaiimage qui semble manquer d'attractivité et/ou de promotion (1,1%).

Tableau 1: Répartition des bénéficiaires selon le type de programme

Programmes	Bénéficiaires	%
Contrat de solidarité	107	12,1
stage et apprentissage	643	72,6
stage d'adaptation ou de qualification	112	12,6
stage d'incubation	14	1,6
contrat d'essaiimage	10	1,1
Total bénéficiaires	886 ⁴	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

3.2. Connaissance des structures de promotion de l'emploi

A l'instar de la plupart des pays en développement, au Sénégal, la question relative à l'emploi des jeunes est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Fort de ce constat, depuis quelques années, l'Etat du Sénégal a mis en place des structures de promotion de l'emploi. Il s'agit entre autres de la Direction de l'Emploi (DE), de l'ANPEJ, de l'ANIDA, du PRODAC et du PSE-J.

L'objectif de cette section est de voir dans quelle mesure les jeunes connaissent ces structures.

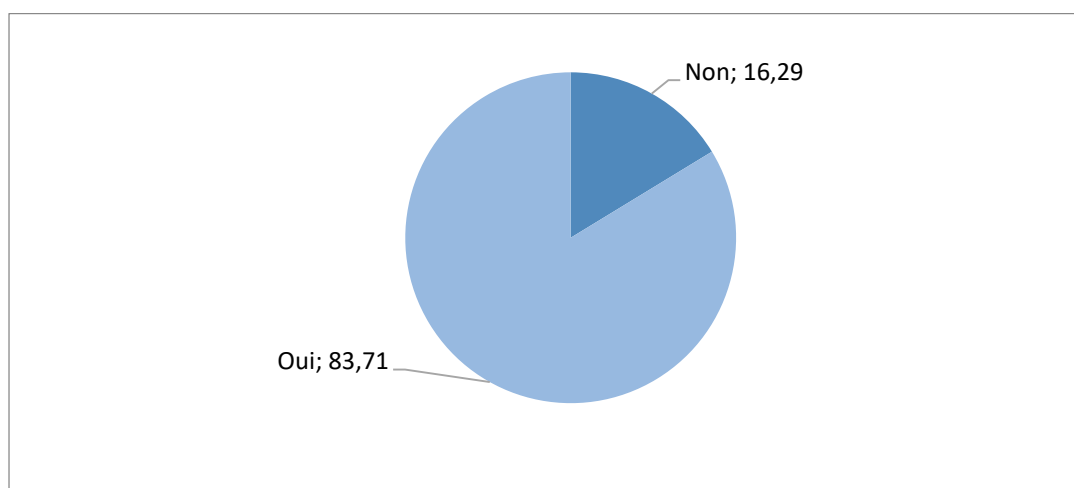
✓ Direction de l'Emploi et ANPEJ

– Connaissance de la DE et/ou de l'ANPEJ

Il ressort de notre analyse que la plupart des personnes interrogées connaissent la DE et/ou ANPEJ. Le graphique ci-dessous montre que 83,71% de ces personnes déclarent connaître la DE/ANPEJ contre seulement 16,29% ayant déclaré ne pas connaître cette structure.

⁴La différence entre le nombre de bénéficiaires (842) et les 886 trouvés s'explique par le fait que 44 enquêtés ont bénéficié de deux programmes différents. Plus exactement, 33 ont bénéficié du contrat d'apprentissage et du contrat de solidarité ; 7 du contrat d'apprentissage et du contrat de qualification ; 1 a bénéficié du contrat d'apprentissage et du contrat d'essaiimage ; 1 du contrat de solidarité et du contrat d'incubation ; 1 du contrat de solidarité et du contrat d'essaiimage ; 1 du contrat d'incubation et du contrat d'essaiimage.

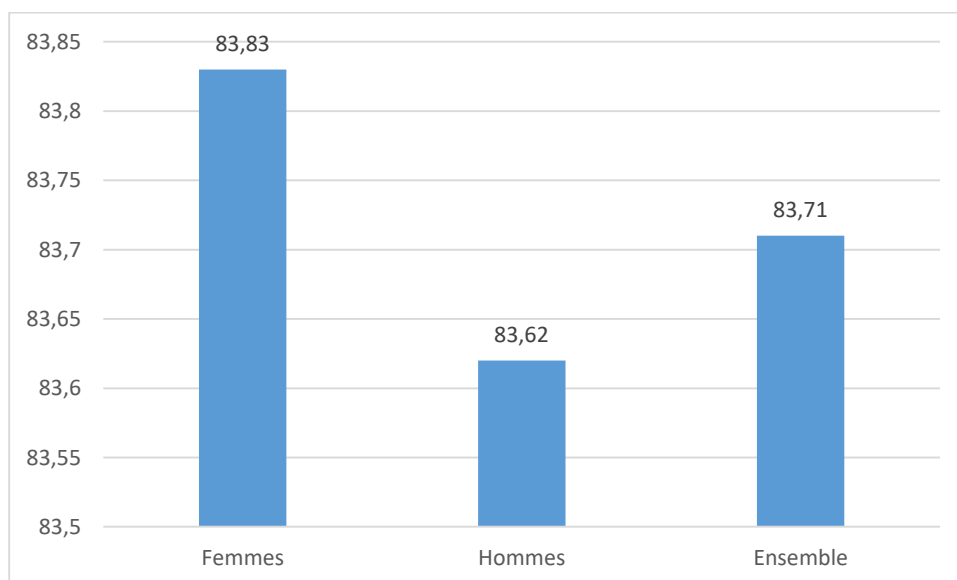
Graphique 1 : Connaissance de la DE/ANPEJ (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

En considérant le critère du genre, l'examen des résultats obtenus révèle que les femmes connaissent légèrement mieux que les hommes ces deux structures. En effet, 83,83% des femmes interrogées ont affirmé connaître la DE et/ou l'ANPEJ contre 83,71% pour les hommes.

Graphique 2 : Connaissance de la DE et/ou de l'ANPEJ selon le genre



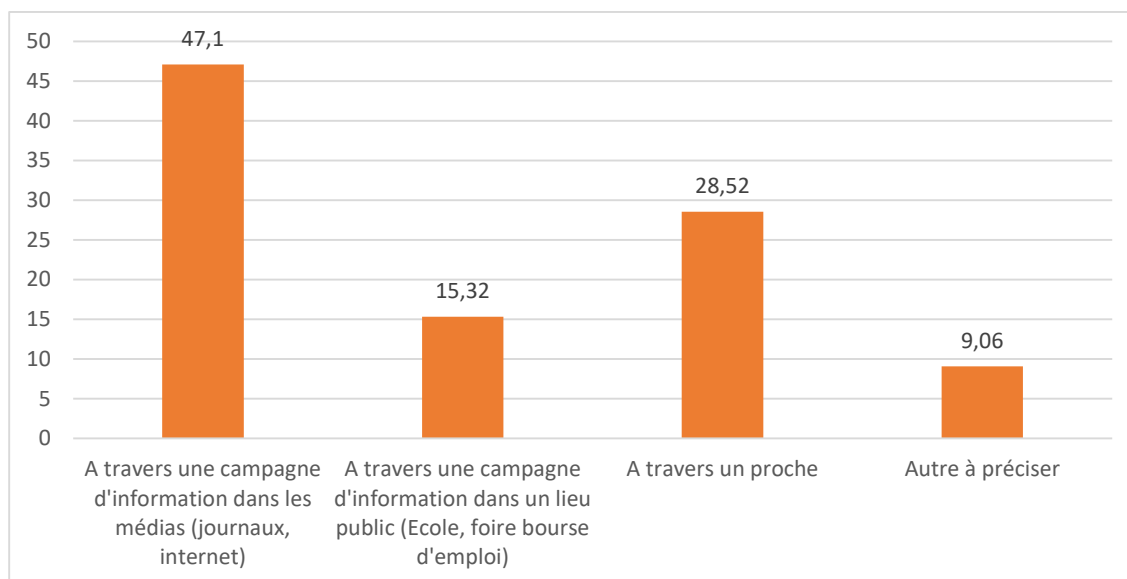
Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

– Canal de connaissance de la DE et/ou de l'ANPEJ

Le canal par lequel les jeunes connaissent la DE/ANPEJ constitue un bon indicateur d'appréciation des efforts en matière de promotion de ces structures. Du graphique ci-dessous,

il ressort que la plupart des enquêtés connaissent la DE/ANPEJ à travers une campagne d'information dans les médias (47,10%) ou à travers un proche (28,52%).

Graphique3 : Canal de connaissance de la DE/ANPEJ (en %)



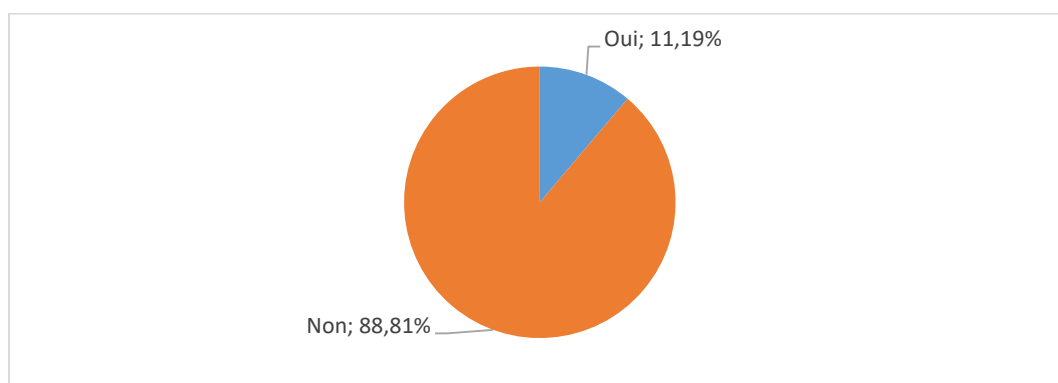
Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

✓ Les autres éléments du dispositif de créations d'emplois

– Connaissance de l'ANIDA

Contrairement à la DE et/ou de l'ANPEJ, il ressort de l'analyse de nos résultats que l'ANIDA est très méconnue des enquêtés. Seuls 11,19% des individus interrogés déclarent connaître cette structure. La quasi-totalité des personnes sondées (88,81%) déclarent ne pas connaître l'ANIDA. Le graphique suivant illustre cette situation.

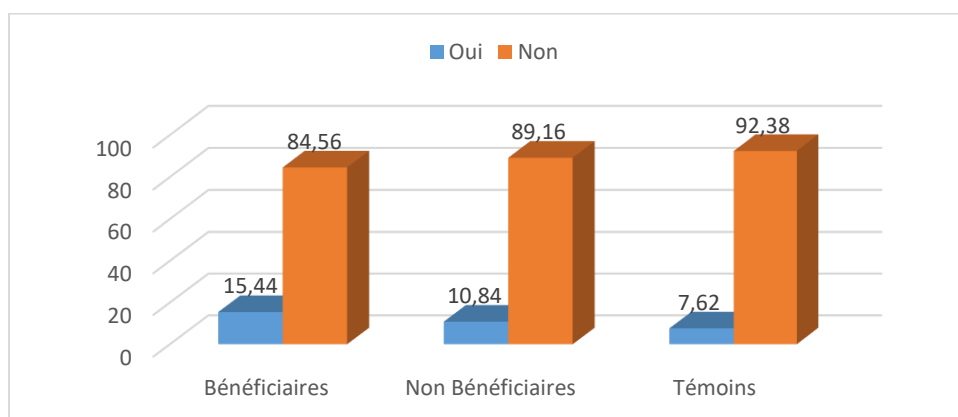
Graphique 4 : Connaissance de l'ANIDA



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Par rapport aux différents groupes (bénéficiaires, non bénéficiaires, témoins), la tendance reste la même et conforte le résultat selon lequel l'ANIDA est méconnue des jeunes. Le graphique ci-dessous, montre que parmi les bénéficiaires seuls 15,44% connaissent l'ANIDA, contre 10,84% pour les non bénéficiaires. Cette proportion se situe à 7,62% pour le groupe des témoins.

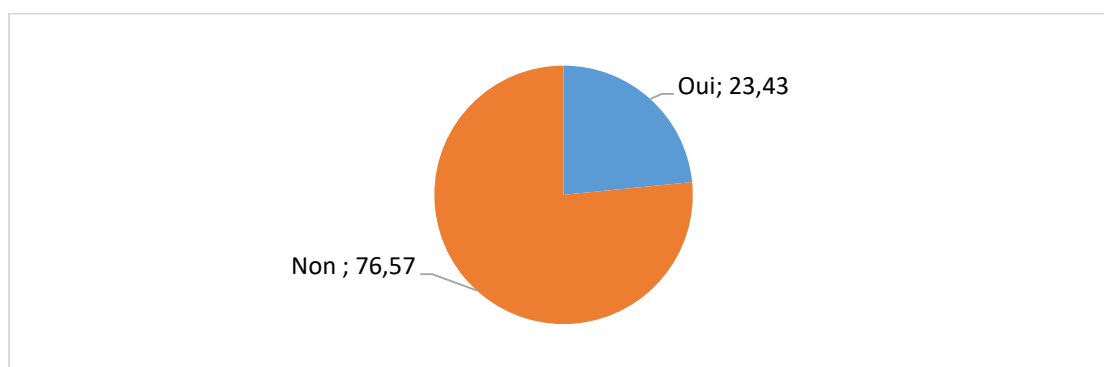
Graphique 5 : Connaissance de l'ANIDA selon le statut (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

La même tendance est observée pour la connaissance du PRODAC, avec cependant une légère amélioration. L'examen du graphique suivant montre que ce programme est aussi très méconnu du public. En effet, seuls 23,43% % des personnes interrogées connaissent le PRODAC.

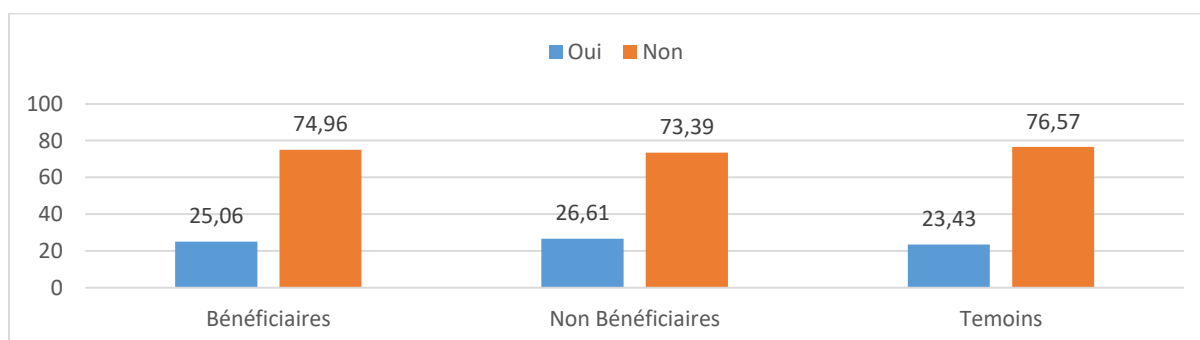
Graphique 6 : Connaissance du PRODAC(en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

L'analyse selon le statut des enquêtés montre également que, quel que soit le groupe considéré, le PRODAC reste peu connu des jeunes. Le graphique suivant nous apprend qu'en moyenne près de 25 % seulement des personnes interrogées connaissent cette structure.

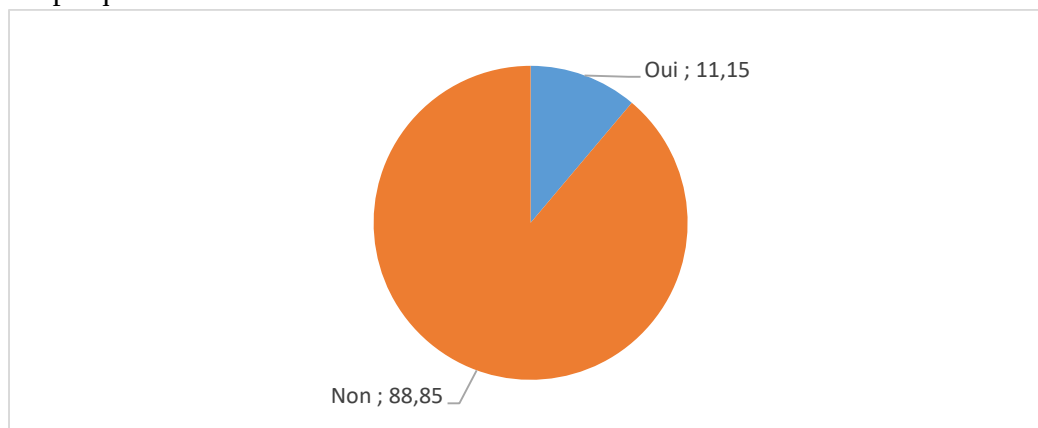
Graphique 7 : Connaissance du PRODAC selon le statut (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Tout comme le PRODAC et l'ANIDA, le PSE-J est aussi peu connu des jeunes. En effet, près de 9 personnes sur 10 (88,85 % des jeunes interrogés) ignorent l'existence de ce programme. Le graphique ci-dessous illustre bien cette situation.

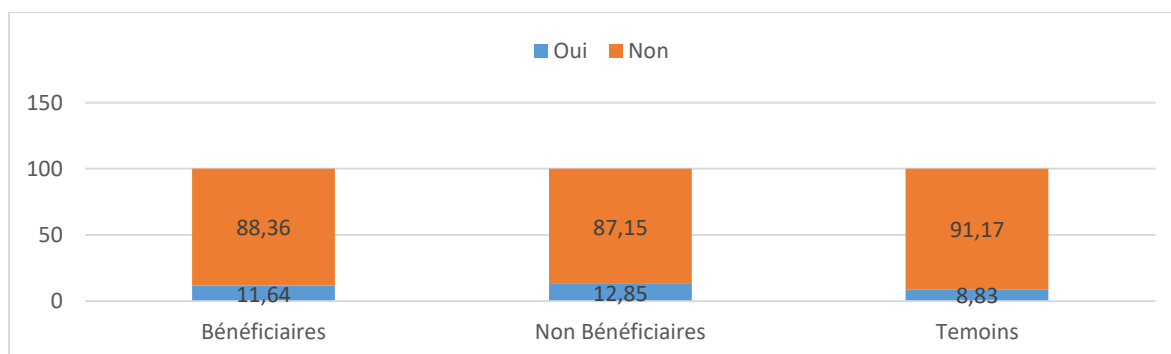
Graphique 8 : Connaissance du PSE-J en %



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

L'analyse des résultats selon le statut de l'individu confirme la même tendance. En moyenne près de 10 personnes sur 100 seulement connaissent ce programme quel que soit le statut considéré comme l'atteste le graphique ci-dessous.

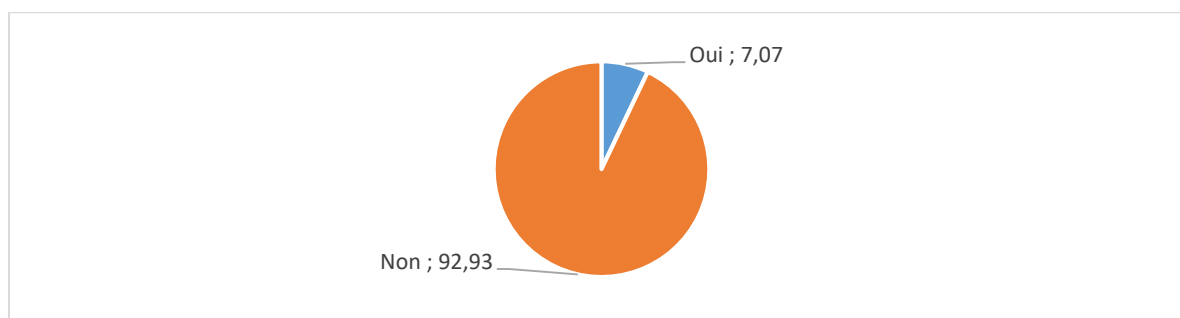
Graphique 9 : Connaissance du PSE-J selon le statut (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

De l'analyse des résultats, il ressort également que la quasi-totalité des personnes enquêtées ne connaissent pas une autre structure publique de promotion de l'emploi. En effet, seuls 7,07% des interrogées connaissent une autre structure publique de promotion de l'emploi.

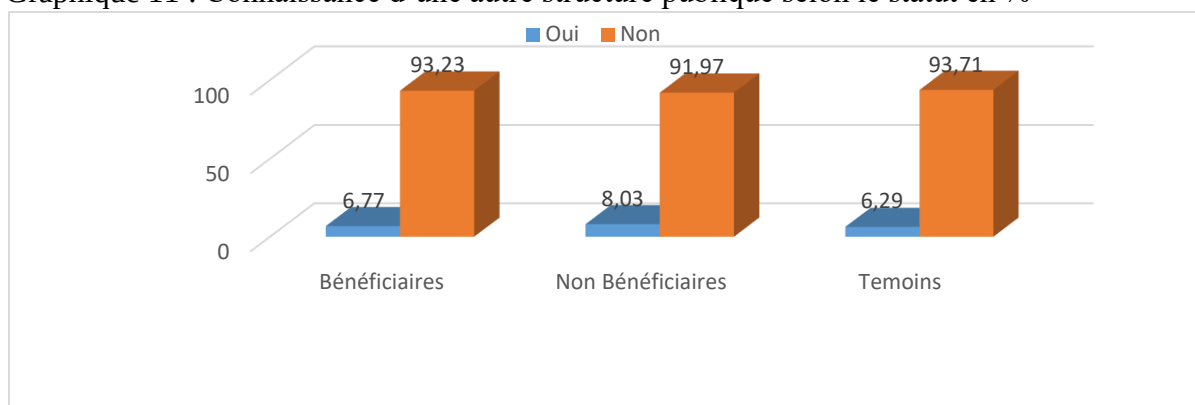
Graphique 10 : Connaissance d'une autre structure publique en %



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Suivant le statut de la personne enquêtée, on constate également qu'une faible proportion de jeunes est informée de l'existence d'une autre structure publique de promotion de l'emploi ; cette proportion varie entre 6 et 8%.

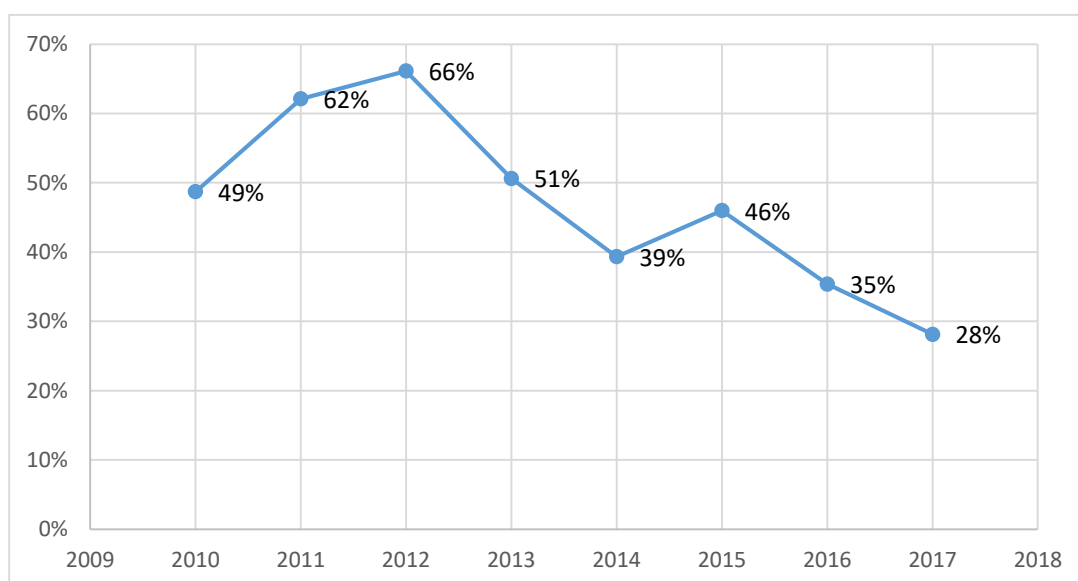
Graphique 11 : Connaissance d'une autre structure publique selon le statut en %



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

L'analyse du graphique ci-dessous montre que le taux de réponses favorables le plus élevé est enregistré en 2012 (soit 66%) et celui le plus faible en 2017 (soit 28%). Sur l'ensemble de la période considérée, ce taux tourne autour de 46%. Ce résultat reste faible au regard du besoin des jeunes en termes d'insertion.

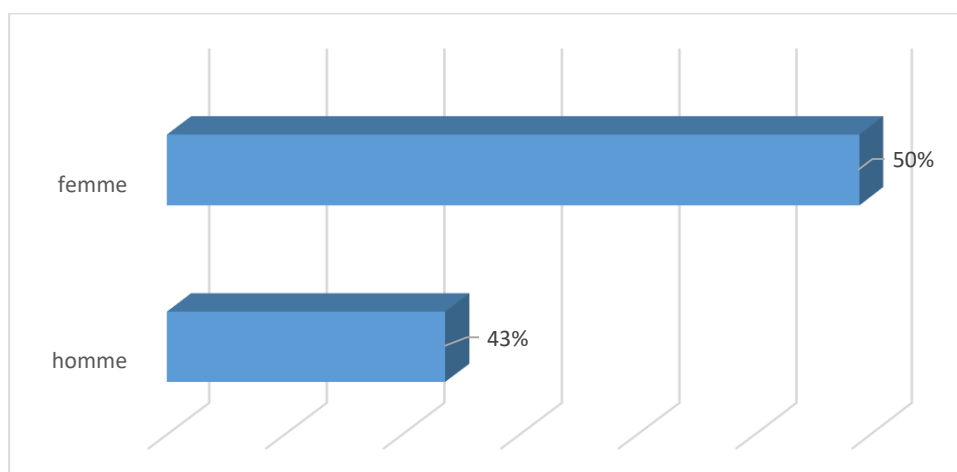
Graphique 12 : Taux de réponse favorables aux inscrits entre 2010 et 2017



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Une analyse selon le genre montre que le taux de satisfaction des demandes est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (50% contre 43%). Le graphique ci-dessous illustre cette situation.

Graphique 13 : Taux de satisfaction des demandes selon le genre



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

3.3. Facteurs explicatifs de la décision de recourir à un programme

La décision de recourir à un programme peut être influencée par plusieurs éléments parmi lesquels le genre, l'âge, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, entre autres.

Suivant le **genre**, on note globalement une proportion plus élevée d'hommes que de femmes dans l'échantillon (58,62% contre 41,38%). Toutefois, au regard du recours à un programme, la différence est moins marquée chez les demandeurs (56,53% contre 43,47%) que chez les non demandeurs (62,81% contre 37,19%).

L'**âge** explique fortement la décision de recourir à un programme d'emploi. Les données révèlent qu'au Sénégal, les jeunes âgés entre 15 et 19 ans ne font généralement pas recours aux programmes d'emploi. C'est seulement à partir de 20 ans, que les jeunes commencent à recourir à un programme d'emploi. Le recours à un programme augmente avec l'âge jusqu'à 35 ans où il commence à décroître. En effet, les demandeurs de programme se distinguent par une forte proportion d'individus âgés entre 25 et 34 ans (73,11%). Les individus de la tranche d'âge (30-34 ans) sont les plus représentés dans l'échantillon des demandeurs (40,15%) tandis que ceux âgés de 40 ans et plus sont faiblement représentés (2,12%). Nous constatons que $\frac{3}{4}$ des individus ayant recours aux programmes d'emploi sont âgés de 15 à 34 ans.

En considérant la situation de **handicap**, les résultats montrent que le fait d'être handicapé n'a pas d'influence majeure sur le recours à un programme. Au total 3,6% de l'échantillon est constitué de personnes handicapées et 70% d'entre elles ont fait recours à un programme de promotion de l'emploi.

Suivant le **lieu de résidence**, les résultats montrent que les habitants du département de Dakar (62,4%), comparés à ceux des autres départements font beaucoup plus recours aux programmes d'emplois. Ils sont suivis des habitants de Pikine (19,31%), de Guédiawaye (12,4%) et de Rufisque (5,88%).

S'agissant du **taux de scolarisation** des individus enquêtés, les résultats montrent que 97,64% ont fréquenté une école contre 2,36% n'ayant jamais fréquenté l'école. Au regard de la participation, on constate que le fait d'avoir été scolarisé n'a pas d'impact significatif sur la décision de recourir à un programme. Aussi bien les demandeurs (98,48%) que les non demandeurs (95,95%) ont fréquenté l'école.

Le **niveau d'instruction** est en revanche un facteur important dans la décision de recourir à un programme. Parmi les demandeurs, 80,22% ont le niveau supérieur, 15,36% le niveau secondaire, 4,25% le niveau primaire et 0,17% le niveau préscolaire. Les individus de niveau supérieur sont plus intéressés par les programmes. Toutefois, en distinguant ceux qui sont dans l'enseignement général de ceux qui sont dans l'enseignement technique, les résultats révèlent que les individus qui ont le niveau secondaire dans l'enseignement général (11,99%) sont plus

intéressés par les programmes de promotion de l'emploi que leurs homologues de l'enseignement technique (3,37%).

Tableau 2 : Répartition des demandeurs d'emploi selon les caractéristiques individuelles.

	Non demandeurs en %	Demandeurs en %	Total en %
Genre			
<i>Féminin</i>	37,19	43,47	41,38
<i>Masculin</i>	62,81	56,53	58,62
Age			
<i>[15;20[</i>	0,76	0	0,25
<i>[20;25[</i>	17,45	3,32	8,02
<i>[25;30[</i>	37,19	32,86	34,3
<i>[30;35[</i>	27,04	40,15	35,79
<i>[35;40[</i>	12,32	15,72	14,59
<i>[40;45]</i>	3,82	5,82	5,15
<i>plus de 45</i>	1,42	2,12	1,89
Handicap			
<i>Oui</i>	3,28	3,81	3,63
<i>Non</i>	96,72	96,19	96,37
Département de résidence			
<i>Dakar</i>	64,78	62,4	63,19
<i>Pikine</i>	19,41	19,31	19,35
<i>Guédiawaye</i>	10,36	12,4	11,72
<i>Rufisque</i>	5,45	5,88	5,74
Fréquentation de l'école			
<i>Oui</i>	95,95	98,48	97,64
<i>Non</i>	4,05	1,52	2,36
Niveau d'instruction			
<i>Préscolaire</i>	0	0,17	0,11
<i>Primaire</i>	9,25	4,25	5,88
<i>Secondaire générale</i>	20,89	11,99	14,89
<i>Secondaire technique</i>	2,97	3,37	3,24
<i>Supérieur</i>	66,89	80,22	75,87

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Même si les politiques mises en œuvre ont comme cible les jeunes sénégalais, il n'en demeure pas moins que les ressortissants d'autres pays en bénéficient même leur proportion reste très marginale. La quasi-totalité des demandeurs (98,59%) sont de **nationalité** sénégalaise.

On note également la présence d'Ivoiriens, de Congolais et de Camerounais avec respectivement 0,38% ; 0,27% et 0,05%. Les autres ressortissants africains en l'occurrence les Guinéens, les Mauritaniens, les Maliens, entre autres représentent 0,71% des demandeurs.

Tableau 3 : Répartition des demandeurs d'emploi selon la nationalité

<i>Nationalité des demandeurs</i>	<i>%</i>
Sénégalaise	98,59
Ivoirienne	0,38
Congolaise	0,27
Camerounaise	0,05
Autres ressortissants africains	0,71
Ensemble	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Toutefois, il convient de souligner que la **distance entre le domicile de l'individu et le lieu d'inscription** n'influe point sur la décision de recourir à un programme. Que l'individu habite à moins de 500 mètres ou à plus de 16 km, il n'y a pas de grande différence sur sa décision de déposer un dossier. Ceux qui résident à plus de 4 km du lieu d'inscription (43,06%) sont d'ailleurs légèrement plus nombreux que ceux qui habitent à moins de 2 km (40,08%).

Tableau 4 : Distance entre le domicile et le lieu d'inscription du demandeur

<i>Distance entre domicile et DE/ANPEJ</i>	<i>Pourcentage</i>
Moins de 500 mètres	9,72
[500 m-1 km [	14
[1 km-2 km [	16,36
[2 km-4 km [	16,86
[4 km-8 km [	16,53
[8 km-16 km [	12,47
plus de 16 km	14,6
Total	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Par ailleurs, les résultats révèlent que le **coût du transport** aller-retour entre le domicile de l'individu et le lieu d'inscription est un facteur essentiel dans la décision de recourir à un programme. Plus le coût est élevé, plus le nombre de demandeurs est faible. On constate également que 94,45% des demandeurs n'ont pas dépensé plus de 1000 F CFA pour rallier le lieu d'inscription.

Tableau 5 : Coût du transport aller-retour entre le domicile et la DE/ANPEJ

<i>Coût du transport aller-retour entre le domicile et le lieu d'inscription en FCFA</i>	
Moins de 250 F CFA	21,03
[250 -500[	43,33
[500 -700[	19,22
[700 -1000[	10,87
[1000 -1500[	2,8
[1500 -2000[	0,93
[2000 -2500[	0,49
Plus de 2500	1,32
Total	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Le recours à un programme de promotion de l'emploi est aussi une fonction croissante du **diplôme obtenu**. Autrement dit, plus le diplôme est élevé, plus le recours à un programme l'est également. Mais une fois arrivés au niveau Doctorat/PhD, les individus se détournent des programmes. Aussi, les résultats confirment ceux trouvés précédemment montrant que les individus ayant un diplôme dans l'enseignement professionnel (DUT, BTS, DEUG) font moins recours à un programme que les diplômés de l'enseignement général. Ceci laisse présager que les diplômés de l'enseignement professionnel ont moins besoin d'être assistés dans leur recherche d'emploi comparés aux diplômés de l'enseignement général qui semblent avoir beaucoup plus de difficultés à s'insérer.

Tableau 6 : Répartition des demandeurs selon le diplôme obtenu

<i>Diplôme obtenu</i>											
	<i>Aucun diplôme</i>	<i>CEPE CFEE</i>	<i>BFEM</i>	<i>CAP BEP</i>	<i>BAC</i>	<i>DT BT</i>	<i>BTS DUT DEUG</i>	<i>Licence</i>	<i>Master DEA</i>	<i>Doctorat PhD</i>	<i>Total</i>
Non demandeurs (%)	7,53	7,76	10,5	2,63	21,69	2,28	4,68	25	17,47	0,46	100
Demandeurs (%)	2,93	4,2	5,86	2,49	9,01	3,26	11,82	29,01	31,27	0,17	100
Total (%)	4,43	5,36	7,37	2,53	13,14	2,94	9,49	27,7	26,77	0,26	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

L'analyse selon la **formation suivie** montre que les diplômés en sciences sociales, commerce et droit et ceux des programmes généraux ont plus tendance à recourir à un programme. Ces derniers représentent plus de la moitié des demandeurs d'emploi (54,97%) alors que les diplômés en sciences, en ingénierie, et en agriculture et sciences vétérinaires ne représentent que 11,03%. S'ensuivent les individus ayant fait une formation en lettres et arts et en services représentent respectivement 7,85% et 5,64%. Il convient de constater que 17,9% des demandeurs déclarent avoir suivi une formation autre que celles précitées.

Tableau 7 : Répartition des demandeurs selon le type de formation suivie

	Programmes généraux	Education	Lettres et arts	Sciences sociales, commerce et droit	Sciences	Ingénierie Etc.	Agriculture et sciences vétérinaires	Santé et protection sociale	Services	Autres
Non demandeur	22,6	2,05	10,84	32,31	6,74	4,11	0,57	2,51	3,31	14,95
Demandeur	11,05	1,55	7,85	43,92	5,58	4,86	0,39	1,27	5,64	17,9
Total (%)	14,82	1,71	8,82	40,13	5,96	4,62	0,45	1,68	4,88	16,94

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

La plupart des demandeurs d'emploi ont suivi une **formation professionnelle** (75,35%). Parmi ceux-ci, 54,46% l'ont terminé avant de recourir à un programme, 13,55% étaient toujours en formation et 7,34% n'avaient pas terminé leur formation. Ce résultat montre que la formation professionnelle constitue un facteur déterminant de la demande d'un programme.

Tableau 8 : Répartition des demandeurs selon la formation professionnelle

	Non demandeurs %	Demandeurs %	Total %
oui en cours	21,91	13,55	16,32
oui terminé	32,86	54,46	47,29
oui, abandon	7,67	7,34	7,45
Non	37,65	24,65	28,86
Ne sait pas	0,22	0	0,07
Total	100	100	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Les données révèlent que le **statut de l'individu dans l'emploi** (chômeur ou sous-employé) est un facteur clé expliquant le recours à un programme. On constate que parmi les personnes en situation de chômage, 70,04% sont demandeurs d'un programme alors que 29,96% sont des non-demandeurs.

Tableau 9 : Répartition des demandeurs selon le statut de chômeurs

	Pourcentage de chômeurs
Non demandeurs	29,96
Demandeurs	70,04
Total	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

De même, nous constatons que 72,1% des **individus en situation de sous-emploi** (visible ou invisible) ont fait recours à un programme. Les demandeurs en situation de sous-emploi invisible (73,37%) sont plus importants que ceux en situation de sous-emploi visible (65,31%).

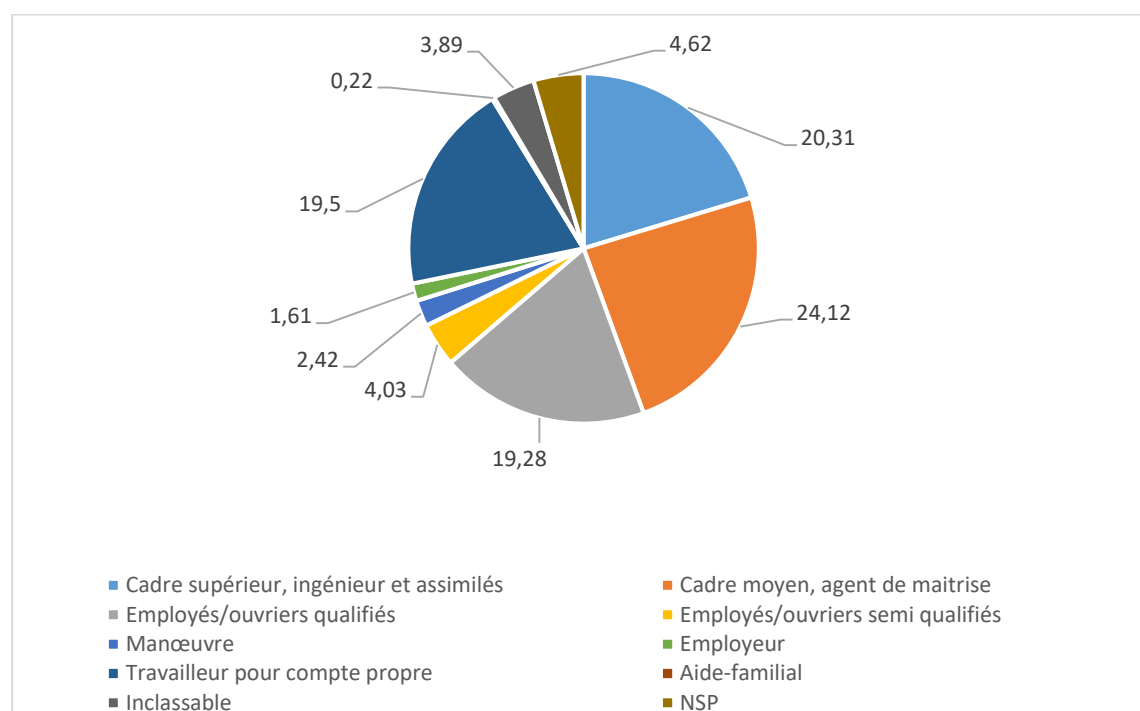
Tableau 10 : Répartition des demandeurs selon le statut de sous-emploi

	<i>Sous-emploi visible</i>	<i>Sous-emploi invisible</i>	<i>Total</i>
<i>Non-demandeurs</i>	34,69	26,63	27,9
<i>demandeurs</i>	65,31	73,37	72,1
<i>Total</i>	15,4	84,6	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

La **catégorie socioprofessionnelle** du père est un facteur explicatif du recours à un programme. En effet, il ressort du graphique suivant que les individus dont les pères sont « cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés », « cadres moyens, agents de maîtrise », « employés/ouvriers qualifiés » ou « travailleur pour compte propre » sont plus enclins à solliciter un programme. Ce résultat peut s'expliquer par le fait les individus ayant un père dans ces catégories socioprofessionnelles ont un accès plus facile à l'information que les autres.

Graphique 14 : Demandeurs de programme selon la catégorie socioprofessionnelle du père



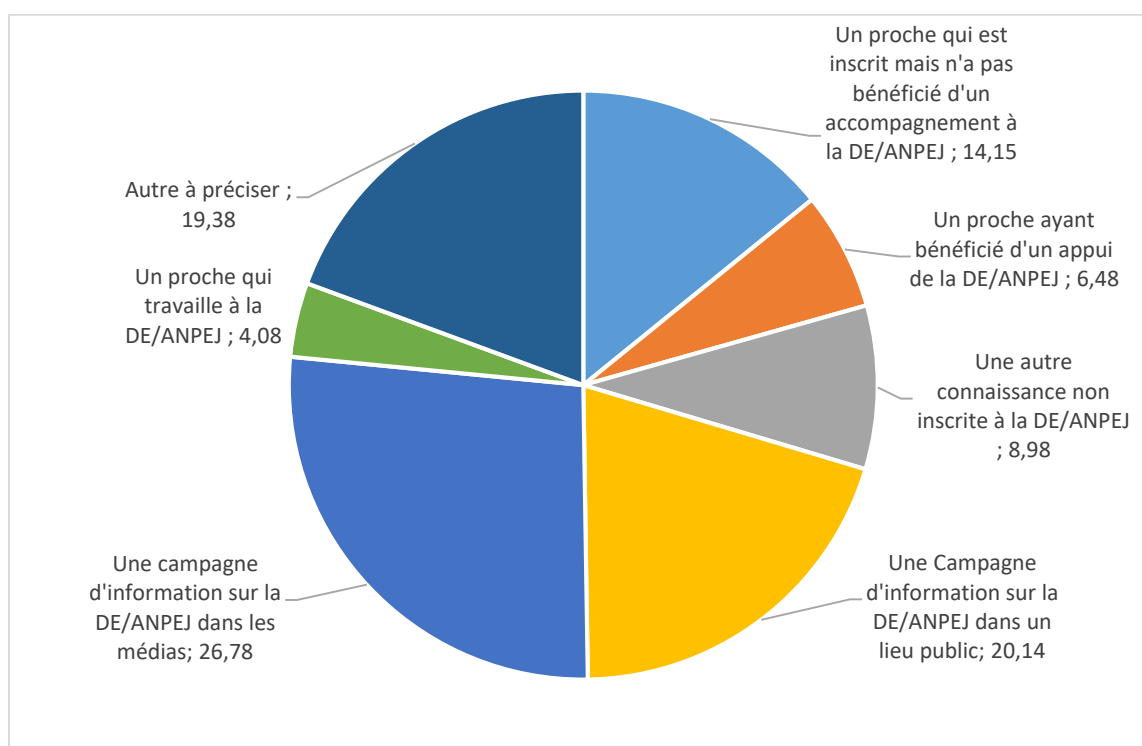
Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Facteurs qui motivent le recours aux programmes

Les raisons qui motivent une inscription dans une structure publique d'emploi peuvent être diverses d'un individu à un autre. A titre illustratif, le graphique ci-dessous révèle que moins de la moitié des individus inscrits (20,14%) l'ont fait par le biais d'une campagne d'information sur la DE et/ou l'ANPEJ dans un lieu public (école, foire, bourse d'emploi) ou dans les médias

(journaux, internet, etc.) pour 26,78%. Ce résultat témoigne que des efforts en matière de campagne de promotion de ces structures devraient être renforcés pour sensibiliser davantage des jeunes sur les opportunités d'emploi que peuvent constituer ces structures et des différents programmes qu'elles offrent dans ce sens. Cette proportion est de 19,38% pour ceux estiment qu'un proche qui est inscrit mais qui n'a pas bénéficié. Par contre, ce pourcentage est assez faible pour les autres raisons ; il est respectivement de 4,08% ; 6,48% et 8,98% pour « une autre connaissance non inscrite à la DE/ANPEJ », « un proche qui travaille à la DE/ANPEJ » et « Autres ».

Graphique 15: Facteur principal qui a motivé/déterminé l'inscription à la DE/ANPEJ (en %)

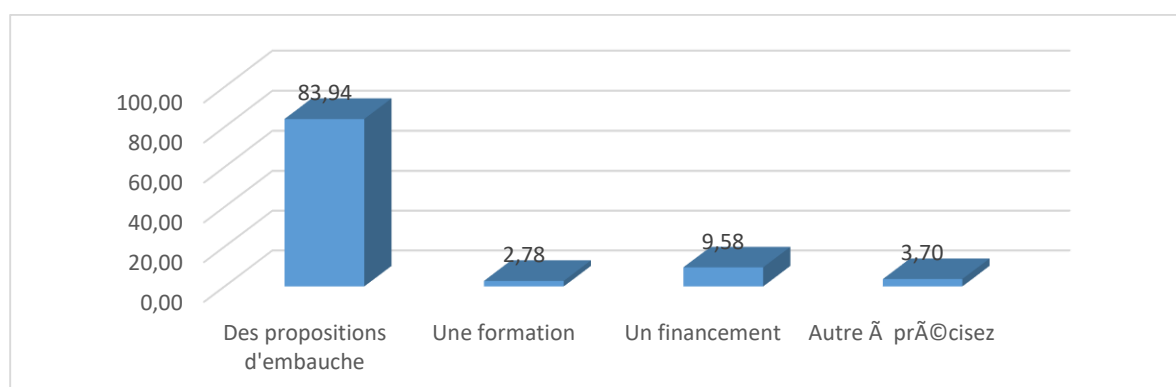


Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Principales attentes des demandeurs lors de leur inscription à la DE et/ou l'ANPEJ

L'espoir d'une proposition d'embauche est le principal motif de la décision de recourir à un programme. La plupart des demandeurs d'emploi (83,94%) estiment qu'ils ont fait recours à un programme d'emploi dans l'attente d'être embauchés. S'ensuivent les individus qui espèrent obtenir un financement (9,58%) et ceux qui veulent être formés (2,78%). Les individus qui s'attendaient à autre chose en recourant à un programme représentent 3,7% des demandeurs. Ce résultat traduit le besoin crucial des jeunes à être recrutés.

Graphique 16: Attente principale de la DE/ANPEJ au moment de l'inscription

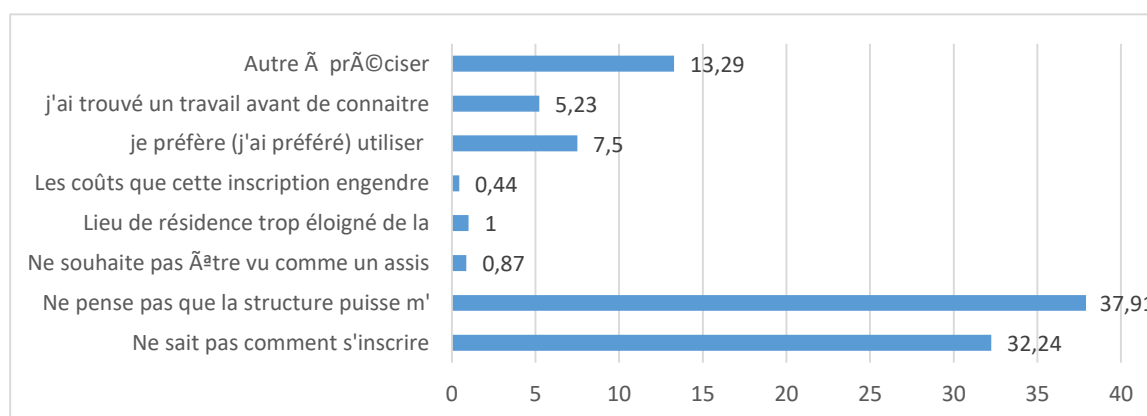


Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Les raisons de la non inscription à la DE et/ou à l'ANPEJ

Parmi les non-inscrits, 32,24% ne savent pas comment le faire et 37,91% d'entre eux ne pensent pas que la structure puisse les aider. Ces résultats prouvent encore une fois le déficit d'informations pour les jeunes sur ces structures et la nécessité de sensibiliser davantage sur l'ANPEJ d'autant plus qu'elle constitue aujourd'hui l'agence phare de promotion de l'emploi des jeunes au Sénégal.

Graphique 17: Les Raisons de la non inscription à la DE et/ou l'ANPEJ (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

3.4. Caractéristiques des bénéficiaires, non-bénéficiaires et témoins

Dans cette partie, nous distinguons les bénéficiaires de programme des non-bénéficiaires et des témoins. On constate qu'il y'a une répartition quasi-parfaite des différents sous échantillons même si les demandeurs non bénéficiaires sont légèrement supérieurs.

Tableau 11: Répartition des enquêtés selon le statut (en %)

<i>Statut de l'enquêté</i>	
Bénéficiaires	30,56
Non bénéficiaires	36,15
Témoins	33,28
Total	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Selon le **genre**, l'analyse du tableau ci-dessous révèle une prédominance des hommes (58,62) par rapport aux femmes (41,38%). Et quel que soit le statut de l'enquêté, il y'a toujours plus d'hommes que de femmes. La différence est plus marquée dans le sous-échantillon des témoins (62,81% contre 37,19%) et des non-bénéficiaires (59,74% contre 40,26%) que dans celui des bénéficiaires (52,73% contre 47,27%). Par ailleurs, sur l'ensemble des femmes, 34,91% sont des bénéficiaires, 35,18% des non-bénéficiaires et 29,91% des témoins alors que chez les hommes, ces proportions sont respectivement de 27,49% ; 36,84% et 35,67%.

Tableau 12 : Caractéristiques des enquêtés selon le genre(en %)

	Bénéficiaires (%)	Non bénéficiaires (%)	Témoins (%)	Total (%)
Féminin	34,91 47,27	35,18 40,26	29,91 37,19	100 41,38
Masculin	27,49 52,73	36,84 59,74	35,67 62,81	100 58,62
Total	30,56 100	36,15 100	33,28 100	100 100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

S'agissant de l'**âge**, les données révèlent une prédominance des individus âgés de 25 à 39 ans (84,68%). Les individus âgés de moins de 25 ans et ceux d'âge supérieur ou égal à 40 ans représentent respectivement 8,27% et 7,04% de l'échantillon. Une analyse suivant le statut montre que les bénéficiaires (77,08%) sont caractérisés par une forte proportion d'individus âgés de 25 à 34 ans. Dans l'échantillon des non-bénéficiaires et des témoins, cette proportion est de 69,58% et 64,23% respectivement. Aucun des bénéficiaire et non-bénéficiaire n'est âgé de 15 à 20 ans. Les groupes les plus jeunes (15-24 ans) sont plus représentés dans le sous-échantillon des témoins (18,21%) contre 2,97% et 3,61% respectivement chez les bénéficiaires et les non-bénéficiaires. En revanche, on note la proportion la plus importante des individus âgés dans le sous-échantillon des non-bénéficiaires, soit 26,81% alors qu'elle n'est que de 19,95% et 17,56% respectivement chez les bénéficiaires et les témoins.

Tableau 13: Caractéristiques des enquêtés suivant l'âge(en %)

	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Non bénéficiaires</i>	<i>Témoins</i>	<i>Total</i>
<i>[15;20[</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	100 0,76	100 0,25
<i>[20;25[</i>	11,31 2,97	16,29 3,61	72,40 17,45	100 8,02
<i>[25;30[</i>	30,05 33,73	33,86 32,13	36,08 37,19	100 34,30
<i>[30;35[</i>	37,02 43,35	37,83 37,45	25,15 27,04	100 35,79
<i>[35;40[</i>	30,85 14,73	41,04 16,57	28,11 12,32	100 14,59
<i>[40;45]</i>	26,06 4,39	49,30 7,03	24,65 3,82	100 5,15
<i>plus de 45 ans</i>	13,46 0,83	61,54 3,21	25,00 1,42	100 1,89
<i>Total</i>	30,56 100	36,15 100	33,28 100	100 100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Situation de handicap et recours aux programmes

Les individus qui ne souffrent d'aucun handicap sont plus présents dans l'échantillon. En effet, il y'a seulement 3,63% de handicapés contre 96,37% de non handicapés. Les victimes d'un handicap sont plus présentes dans l'échantillon des non-bénéficiaires. On constate que 54% des demandeurs ayant un handicap n'ont pas pu bénéficier d'un programme contre 16% de bénéficiaires. Les programmes ne ciblent pas spécifiquement les individus ayant un handicap.

Tableau 14: Caractéristiques des enquêtés selon la situation de handicap(en %)

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>Total</i>
<i>Bénéficiaires</i>	1,90 16	98,10 31,1	100 30,6
<i>Non bénéficiaires</i>	5,42 54	94,58 35,5	100 36,2
<i>Témoins</i>	3,28 30	96,72 33,4	100 33,2
<i>Total</i>	3,63 100	96,37 100	100 100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Département de résidence

La majorité des enquêtés réside dans le département de Dakar. A lui seul, il concentre plus de la moitié de l'échantillon (63,19%). Les résidents des autres départements à savoir Pikine, Guédiawaye et Rufisque représentent respectivement 19,35% ; 11,72% et 5,74%. On note une prédominance des bénéficiaires résidant dans le département de Dakar (71,85%) alors que ce pourcentage n'est que respectivement 15,08% ; 8,79% et 4,28% pour les départements de

Pikine, Guédiawaye et de Rufisque. S'agissant des non bénéficiaires et des témoins, même si plus de la moitié des individus résident à Dakar, on note une forte représentativité des autres départements.

Tableau 15: Caractéristiques des enquêtés selon le département de résidence(en %)

	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Non bénéficiaire</i>	<i>Témoins</i>	<i>Total</i>
Dakar	34,75 71,85	31,13 54,42	34,12 64,78	100 63,19
Pikine	23,83 15,08	42,78 22,89	33,40 19,41	100 19,35
Guédiawaye	22,91 8,79	47,68 15,46	29,41 10,36	100 11,72
Rufisque	22,78 4,28	45,57 7,23	31,65 5,45	100 5,74
Total	30,56 100	36,15 100	33,28 100	100 100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Niveau d'éducation

Les enquêtés se distinguent par une forte proportion d'individus ayant un niveau d'étude supérieure. En effet, plus de ¾ des individus enquêtés, quel que soit leur statut, ont ce niveau. Ils sont suivis des individus qui ont respectivement les niveaux secondaire général (14,89%), primaire (5,88%), secondaire technique (3,24%) et préscolaire (0,11%). C'est dans le sous-échantillon des bénéficiaires où l'on note plus d'individus ayant le niveau supérieur (92,25%). Par contre, chez les non-bénéficiaires et les témoins, cette proportion ayant ce niveau ne dépasse pas 70%.Ce résultat témoigne que le niveau d'étude est un facteur important qui augmente les chances de bénéficier d'un programme.

Tableau 16: Caractéristiques des enquêtés selon le niveau d'étude(en %)

	<i>Préscolaire</i>	<i>Primaire</i>	<i>Secondaire générale</i>	<i>Secondaire technique</i>	<i>Supérieur</i>	<i>Total</i>
Bénéficiaires	0,00 0,00	1,90 0,36	10,5 5,01	22,99 2,38	37,98 92,25	31,24 100
Non bénéficiaires	100 0,31	46,84 7,62	43,75 18,02	47,13 4,22	33,27 69,82	36,15 100
Témoins	0,00 0,00	51,27 9,25	45,75 20,89	29,88 2,97	28,75 66,89	32,61 100
Total	100 0,11	100 5,88	100 14,89	100 3,24	100 75,87	100 100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Domaine de formation des enquêtés

Une analyse selon le statut de l'enquêté montre que plus de la moitié des bénéficiaires ont un diplôme en sciences sociales, commerce et droit (52,80%). Ce pourcentage est de 14,42% pour les diplômés des autres formations, 8,46% pour les diplômés en lettres et arts et 5,72% pour les titulaires d'un diplôme en sciences. Une proportion élevée des non-bénéficiaires et des témoins sont titulaires d'un diplôme en sciences sociales, soit respectivement 36,25% et 32,31%.

Tableau 17: Domaine de formation des enquêtés selon leur statut

	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Non bénéficiaire</i>	<i>Témoins</i>	<i>Total</i>
Programmes généraux	11,81 5,60	38,44 15,76	49,75 22,60	100 14,82
Education	21,74 1,19	39,13 1,85	39,13 2,05	100 1,71
Lettres et arts	29,96 8,46	29,96 7,31	40,08 10,84	100 8,82
Sciences sociales, com	41,09 52,80	32,65 36,25	26,25 32,31	100 40,13
Sciences	30,00 5,72	33,13 5,46	36,88 6,74	100 5,96
Ingénierie, Industrie	32,26 4,77	38,71 4,94	29,03 4,11	100 4,62
Agriculture, ScVét	8,33 0,12	50 0,62	41,67 0,57	100 0,45
Santé et protection	24,44 1,31	26,67 1,24	48,89 2,51	100 1,68
Services	35,88 5,60	41,98 5,66	22,14 3,31	100 4,88
Autres	26,59 14,42	44,62 20,91	28,79 14,95	100 16,94
Total	31,24 100	36,15 100	32,61 100	100 100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Origine sociale : Catégorie socioprofessionnelle du père

Les bénéficiaires d'un ou des programme(s) sont issus de couches sociales de la population les plus favorisées. En effet, la grande majorité des bénéficiaires et des non bénéficiaires ont des pères cadres, employés/ouvriers qualifiés ou employés/ouvriers semi qualifiés. Parmi les individus dont le père est cadre, 45,48% sont bénéficiaires d'un programme de la convention, 28, 19% sont non bénéficiaires et 26,33% n'ont jamais demandé. Ils possèdent pour la plupart, soit un réseau de connaissance, soit un accès facile à l'information, si bien que leur probabilité de passer par une mesure est supérieure à celle des jeunes issus des autres catégories sociales.

Tableau 18: Catégorie socioprofessionnelle du père selon le statut de l'enquêté

	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	Témoins	Total
Cadre supérieur, ingénieur et assimilés	45,48 25,56	28,19 15,25	26,33 15,25	100 18,68
Cadre moyen, agent de maîtrise	44,27 29,45	29,66 18,99	26,07 17,87	100 22,11
Employés/ouvriers qualifiés	30,75 18,39	35,00 20,14	34,25 21,11	100 19,87
Employés/ouvriers semi qualifiés	34,57 4,19	33,33 3,88	32,10 4,01	100 4,02
Manœuvre	22,22 1,79	38,89 3,02	38,89 3,24	100 2,68
Employeur	27,03 1,49	32,43 1,73	40,54 2,31	100 1,84
Travailleur pour compte propre	19,64 13,00	40,41 25,76	39,95 27,27	100 22,01
Aide-familial	0,00 0,00	33,33 0,43	66,67 0,92	100 0,45
Inclassable	22,67 2,54	48,00 5,18	29,33 3,39	100 3,73
NSP	25,81 3,59	41,94 5,61	32,26 4,62	100 4,62
Total	33,23 100	34,53 100	32,24 100	100 100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

3.5. Perception de l'efficacité des programmes par les bénéficiaires

Les bénéficiaires correspondent aux individus ayant sollicité et obtenu un contrat dans le cadre de la Convention Nationale Etat-employeurs. Ils sont au nombre de 842, soit 30,56% de l'ensemble de l'échantillon.

Programmes et amélioration des chances d'obtention d'un emploi

Globalement, les dispositifs mis en place semblent être efficaces. En effet, plus de la moitié des bénéficiaires (62,8%) déclarent que la participation à ces programmes a eu une influence positive sur leur chance de trouver un emploi tandis que pour le reste (37,2%), l'influence a été faible voire inexistante. En s'intéressant intrinsèquement aux différents programmes, on constate que 60,68% des bénéficiaires d'un contrat de solidarité affirment que ce dernier a globalement amélioré leur chance de trouver un emploi. Ce pourcentage s'élève à 62,73% pour les bénéficiaires d'un contrat de stage ou de formation et à 80% pour ceux qui ont obtenu un contrat d'essaimage.

Tableau 19: Effets des programmes sur l'amélioration des chances d'insertion (en %)

<i>Améliorer les chances de trouver un emploi</i>	<i>Contrat de solidarité %</i>	<i>Stages et formations %</i>	<i>Contrat d'essaiage %</i>	<i>Total %</i>
Très forte influence	6,54	14,57	30	13,8
Forte influence	54,14	48,16	50	49
Faible influence	22,43	27,17	20	26,5
Aucune influence	14,95	9,06	0	9,7
Influence négative (perte de temps)	0,93	1,05	0	1
Total	100	100	100	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Délai d'attente moyen pour bénéficier d'un programme

S'agissant du délai d'attente, qui est ici un indicateur d'efficacité des programmes de la convention, le tableau ci-dessous montre que les bénéficiaires attendent en moyenne moins d'un an pour obtenir un contrat spécifique de la convention. En effet, le délai le plus long est observé chez les bénéficiaires de contrat d'essaiage (près de 7,7 mois). En revanche, pour le de contrat d'incubation, le délai d'attente n'est que d'un mois et demi (1,5 mois). Pour ce qui concerne le délai maximal d'obtention d'un programme, certains bénéficiaires du contrat de stage et d'apprentissage peuvent attendre jusqu'à 6 ans. Ce délai reste relativement long.

Tableau 20 : Délai d'attente par programme (en mois)

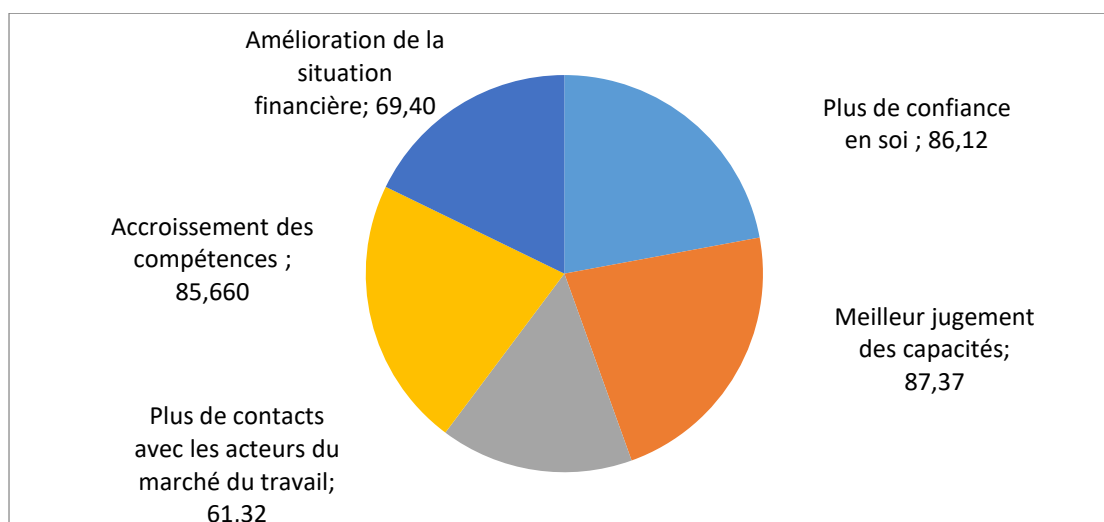
<i>Variable</i>	<i>Délai moyen</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
Contrat de solidarité	6,60	0	54
Contrat de stage d'apprentissage	5,54	0	72
Contrat d'adaptation ou de qualification	5,92	0	62
Contrat d'incubation	1,50	0	9
Contrat d'Essaimage	7,70	0	24

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Avantages liés aux programmes

L'analyse du graphique ci-dessous révèle que 86,12% des bénéficiaires déclarent avoir plus de confiance en eux suite à leur passage dans un programme. Cette proportion est respectivement de 87,37% et 85,66% pour ceux qui pensent que le programme leur a permis d'avoir un meilleur jugement de leur capacité et d'accroître leurs compétences. Un peu plus de la moitié (61,32%) ont eu plus de contacts avec les acteurs du marché du travail grâce au programme et 69,40% des bénéficiaires ont vu leur situation financière s'améliorer durant le programme.

Graphique 18: Les avantages liés aux programmes (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Après une analyse globale des avantages liés aux programmes, passons maintenant à ceux associés à chaque type de contrat.

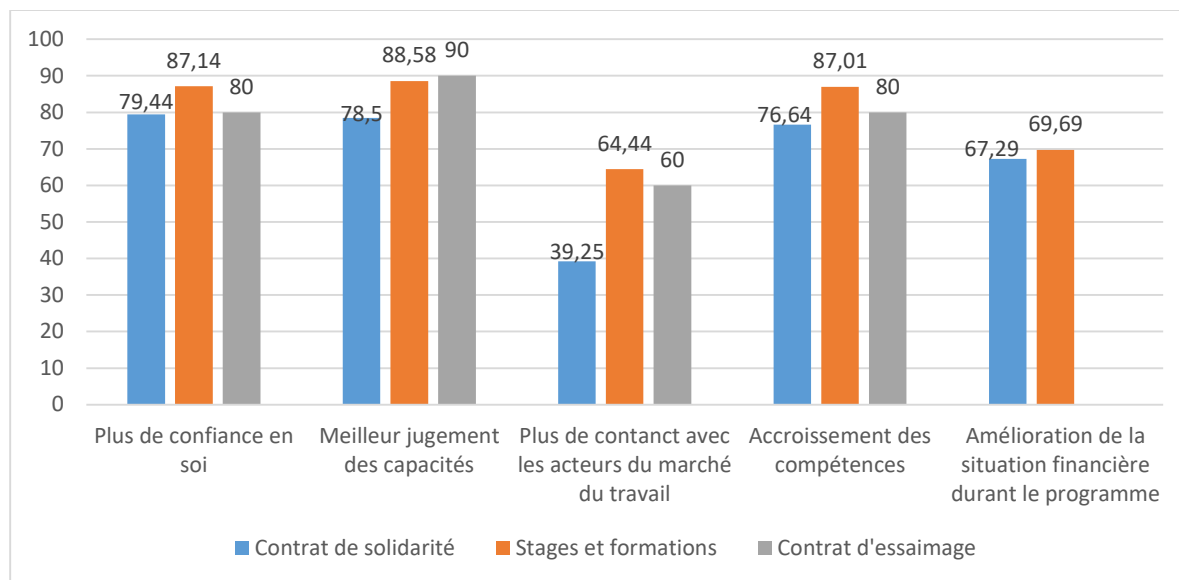
Avantages liés aux contrats de solidarité, de stage et formation et d'essaiimage

Une analyse suivant chaque programme montre que les contrats de solidarité ont aidé 79,4% des bénéficiaires à avoir plus de confiance en eux. Ce pourcentage est de 87,14% et de 80% respectivement pour les individus bénéficiaires d'un contrat en alternance et d'un contrat d'essaiimage.

Pour les individus ayant bénéficié d'un contrat d'essaiimage, 9/10 déclarent qu'ils ont eu un meilleur jugement de leur capacité suite à leur passage dans ce programme. Cette proportion s'élève à 88,58% pour les bénéficiaires d'un contrat de stage et de formation et à 78,50% pour ceux qui ont obtenu un contrat de solidarité.

Une faible proportion de bénéficiaires de contrat de solidarité (39,25%) affirme que la participation à ce programme les a aidés à avoir plus de contacts avec les acteurs du marché du travail. Ce résultat était prévisible en raison de la nature du programme qui est un contrat de stage pédagogique dans un établissement d'enseignement privé. En revanche, plus de la moitié des bénéficiaires de contrat de stage et de formation (64,44%) et de contrat d'essaiimage (60%) déclarent s'être rapprochés des acteurs du marché du travail. Les effets positifs de la participation sur les compétences sont particulièrement importants chez les individus ayant bénéficié d'un contrat de stage et de formation (87,01%). Cette proportion se situe à 82% et 80% respectivement chez les bénéficiaires de contrat de solidarité et chez ceux ayant bénéficié de contrat d'essaiimage.

Graphique 19: Les avantages liés aux contrats de solidarité, de stage et formation et d'essai



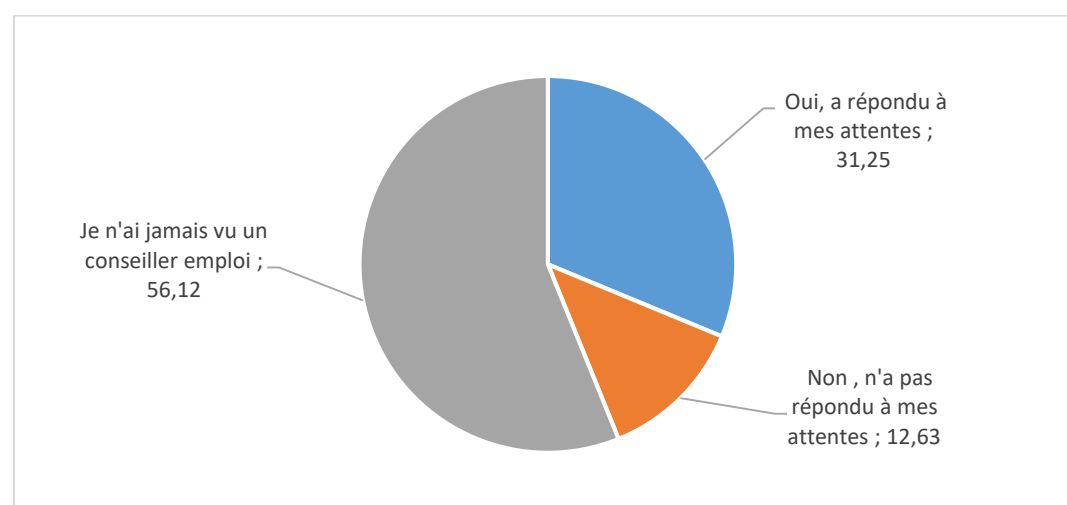
Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

3.6. Appréciation de l'accompagnement des conseillers en emploi

Perception de l'accompagnement du conseiller en emploi par rapport aux attentes des demandeurs

La plupart des demandeurs d'un programme de la CNEE n'ont pas bénéficié de l'assistance d'un conseiller en emploi (56,12%). En revanche, seuls 31% des demandeurs estiment que l'accompagnement du conseiller en emploi répondait à leurs attentes contre 12,63% qui déclarent le contraire.

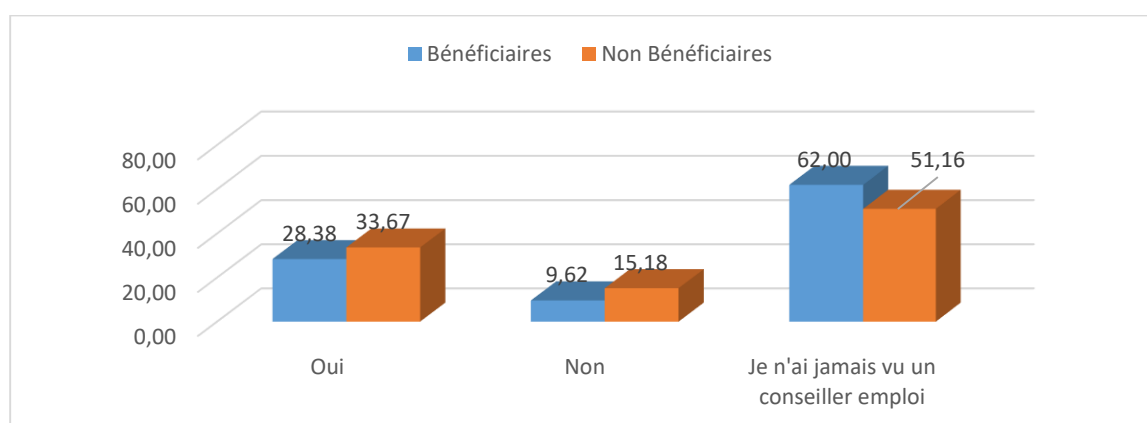
Graphique 20: Perception de l'accompagnement proposé par le conseiller-emploi (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Selon le statut du demandeur, l'accompagnement d'un conseiller-emploi n'a pas d'influence significative sur les chances de bénéficier d'un programme. En effet, 62% des bénéficiaires déclarent n'avoir pas rencontré un conseiller-emploi. Parmi les individus pour lesquels le conseiller-emploi a répondu à leurs attentes, 28,38% et 33,67% sont respectivement des bénéficiaires et des non bénéficiaires.

Graphique 21: Perception de l'accompagnement par le conseiller-emploi selon le statut (en %)

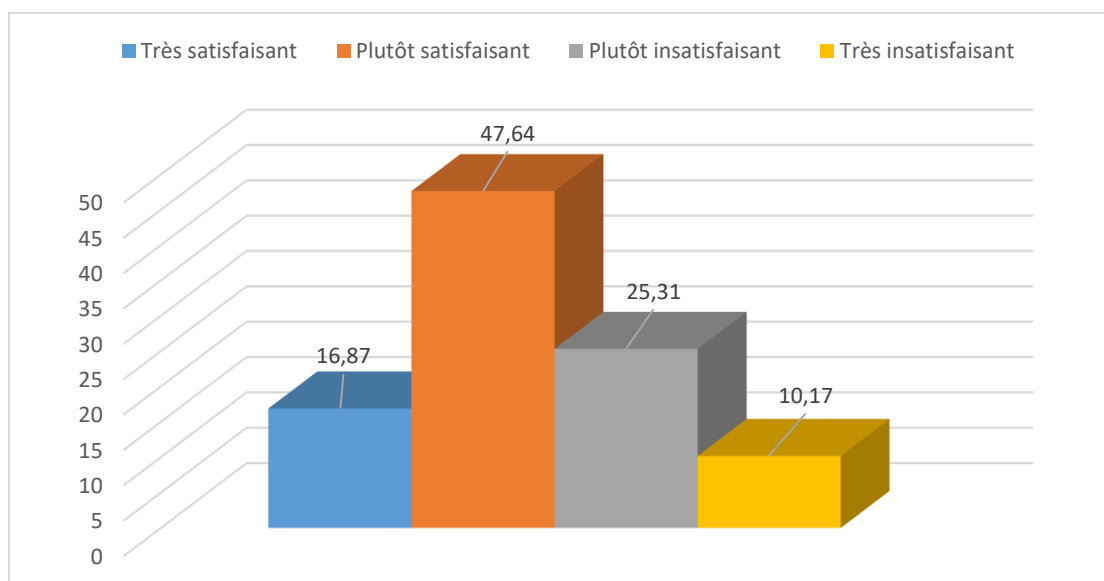


Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Perception de la satisfaction de l'accompagnement du conseiller-emploi

L'analyse en termes de satisfaction de l'accompagnement du conseiller-emploi montre que la plupart des personnes interrogées, jugent au moins satisfaisante la qualité de l'appui que leur a proposé ce dernier. Près de 17 personnes sur 100 estiment même très satisfaisant l'accompagnement dont elles ont bénéficié. Par contre, un peu plus du quart le jugent plutôt insatisfaisant ou même très insatisfaisant (environ une personne sur dix).

Graphique 22: Appréciation de l'accompagnement du conseiller-emploi (en %)

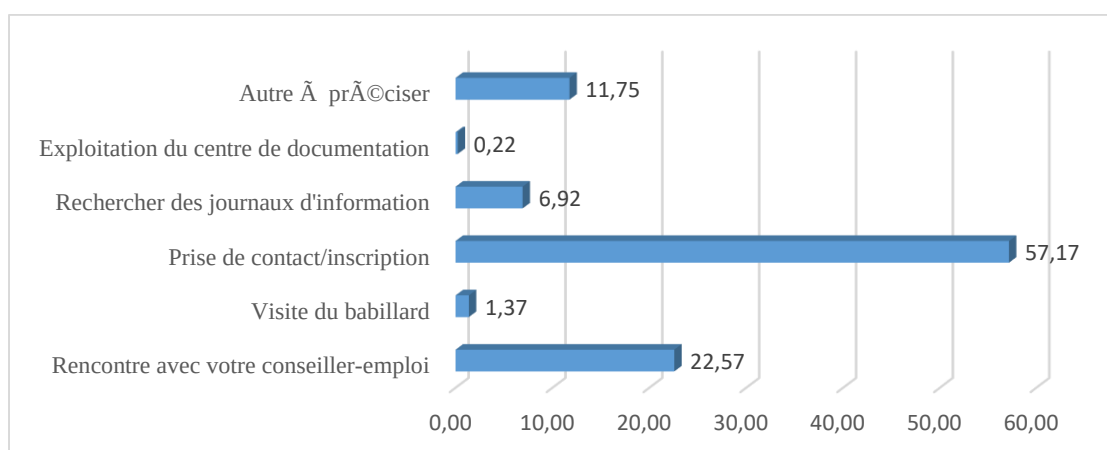


Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Nature de l'interaction avec la DE et/ou l'ANPEJ

L'analyse de la nature des interactions des demandeurs d'un contrat avec la DE et/ou l'ANPEJ présente de grandes disparités. Les prises de contact/inscription avec 57,17% suivies des rencontres avec le conseiller-emploi (22,57%), constituent les principaux motifs d'interactions entre les demandeurs d'un programme et la DE et/ou ANPEJ. Il convient de relever que parmi les demandeurs, seuls 6,92% viennent pour chercher des journaux d'information sur les probables postes disponibles.

Graphique 23: Principale nature de votre interaction avec la DE/ANPEJ (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

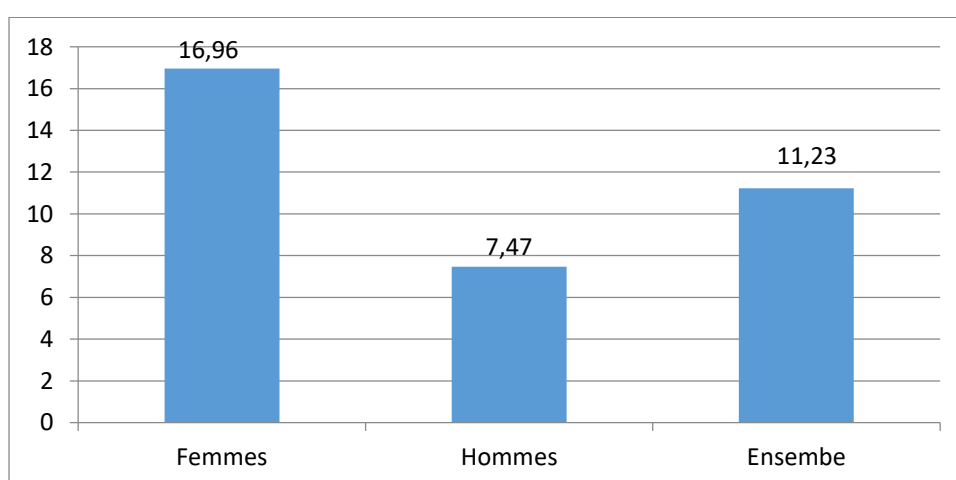
Pour terminer, 11,75% des personnes interrogées déclarent que leurs interactions avec cette structure étaient motivées par autres choses.

3.7. Principales caractéristiques des chômeurs

Niveau de chômage selon le genre

Globalement le graphique ci-dessous montre que le taux de chômage reste relativement faible. Il est de l'ordre de 11,23%. Cependant, ce taux cache des disparités selon le genre. En effet, près 17 femmes sur 100 sont sans-emploi contre un peu moins de 8 chez les hommes.

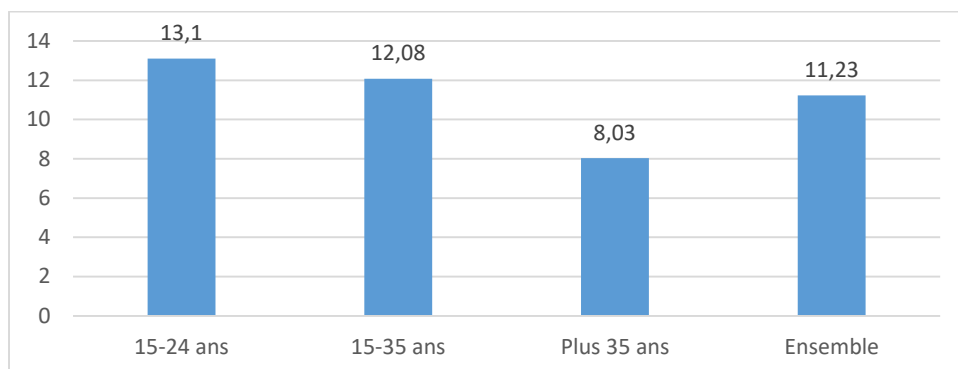
Graphique 24 : Taux de chômage selon le genre (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Le graphique ci-dessous montre que le chômage est plus fréquent chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (13,1%). Par contre, les individus d'âge compris entre 35 ans et plus sont moins affectés par le phénomène (près de 8 personnes sur 100).

Graphique 25 : Taux de chômage par tranche d'âge (en %)

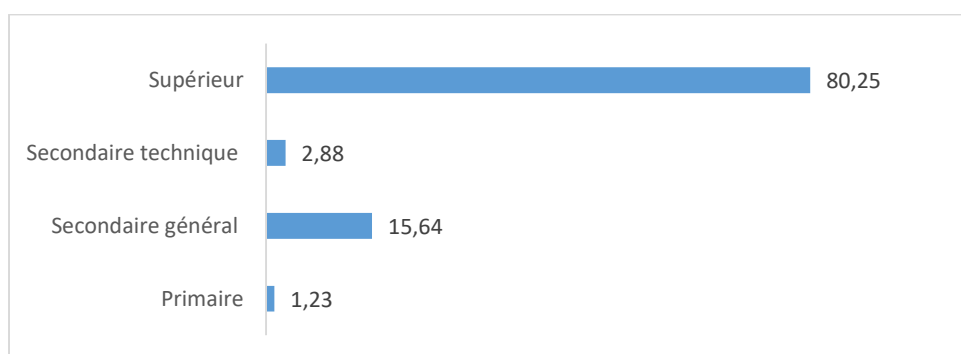


Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Répartition des chômeurs suivant le niveau d'instruction

L'analyse suivant le niveau d'instruction révèle que les individus de niveau supérieur sont les plus affectés par le chômage (80,25%) que ceux des niveaux inférieurs. S'ensuivent les individus ayant un le niveau secondaire général avec un taux de 15,64%. En revanche, contre toute attente, les individus ayant le niveau primaire sont moins touchés par le chômage (1,23%).

Graphique 26 : Répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction (en %)



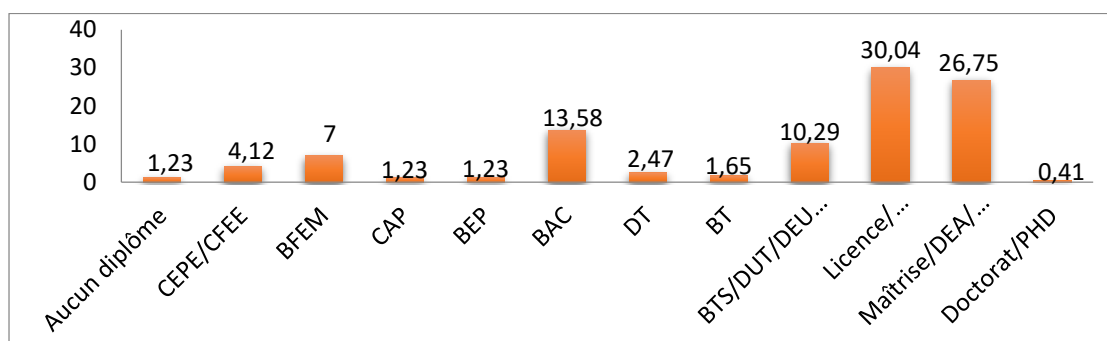
Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Répartition des chômeurs selon le diplôme

En considérant le niveau de diplôme, il ressort du graphique suivant que les individus titulaires de « Licence/Bachelor » ou « Maîtrise/DEA/Master/MBA » sont plus touchés par le chômage avec respectivement 30,04% et 26,75%. A ces deux groupes, s'ajoutent les détenteurs de Baccalauréat (13,58%) et de « BTS/DUT/DEUG/DUG » (10,29%). En revanche, les individus

qui ont obtenu le « Doctorat/PhD » (0,41%) ou qui sont « Sans diplôme » (1,23%) sont les moins affectés par le chômage.

Graphique 27 : répartition des chômeurs selon le diplôme obtenu (en%)

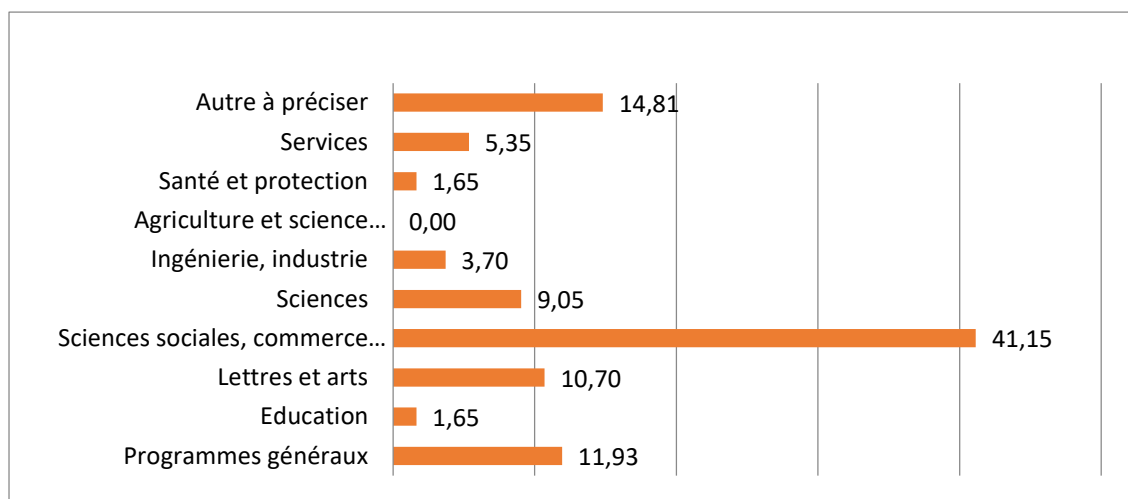


Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Répartition des chômeurs selon la formation suivie

Les individus ayant suivi une formation en Sciences sociales, Commerce et Droit (41,15%) de même que les diplômés d'un programme d'Enseignement général (11,93%) et, en Lettres et Art (10,70%) chôment plus que les autres.

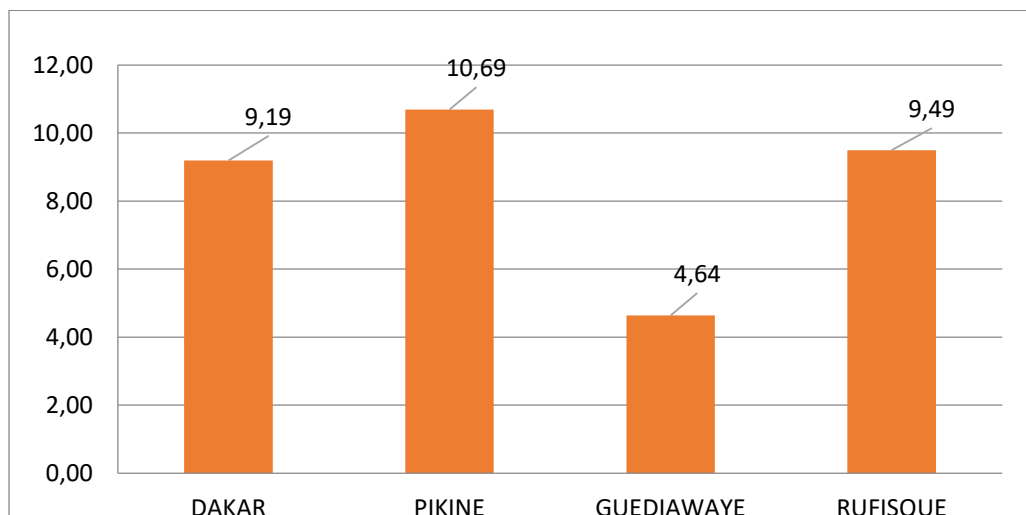
Graphique 28 : Répartition des chômeurs selon la formation suivie (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

En considérant le lieu de résidence, les résultats révèlent quel que soit le département de résidence, le taux de chômage reste faible. Ce taux atteint son maximum dans le département de Pikine (10,69%) et son minimum dans celui de Guédiawaye. Dans le département de Dakar, environ une personne sur 10 est au chômage.

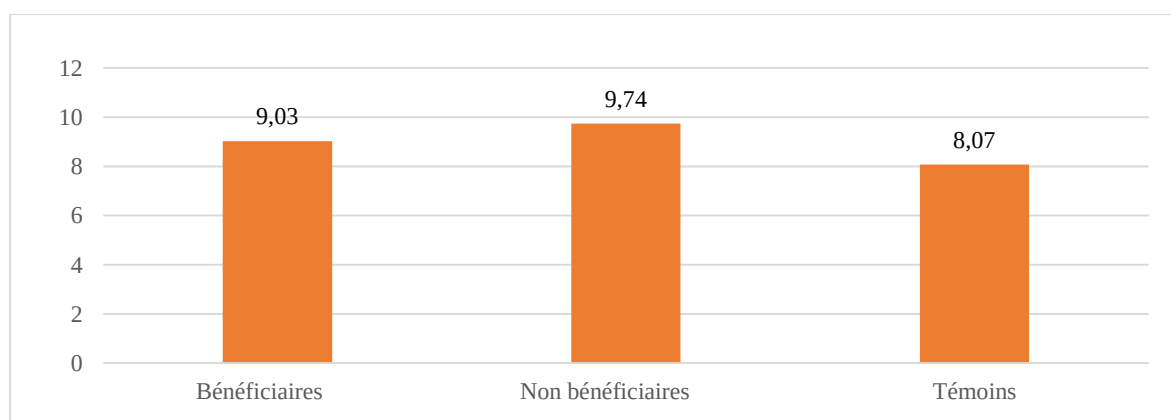
Graphique 29 : Taux de chômage selon le département de résidence (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

L'analyse de la situation de chômeur selon le statut de l'enquêté, montre également que, le taux de chômage reste faible quel que soit le groupe considéré. En effet, près de 10 personnes sur 100 sont au chômage chez les non bénéficiaires de la convention contre 9 chez les bénéficiaires. Les non bénéficiaires de la convention semblent avoir un plus de difficultés pour trouver un emploi que leurs collègues bénéficiaires bien que cet avantage reste très minime. Cette situation est illustrée par le graphique suivant.

Graphique 30: Taux de chômage selon le statut (en %)



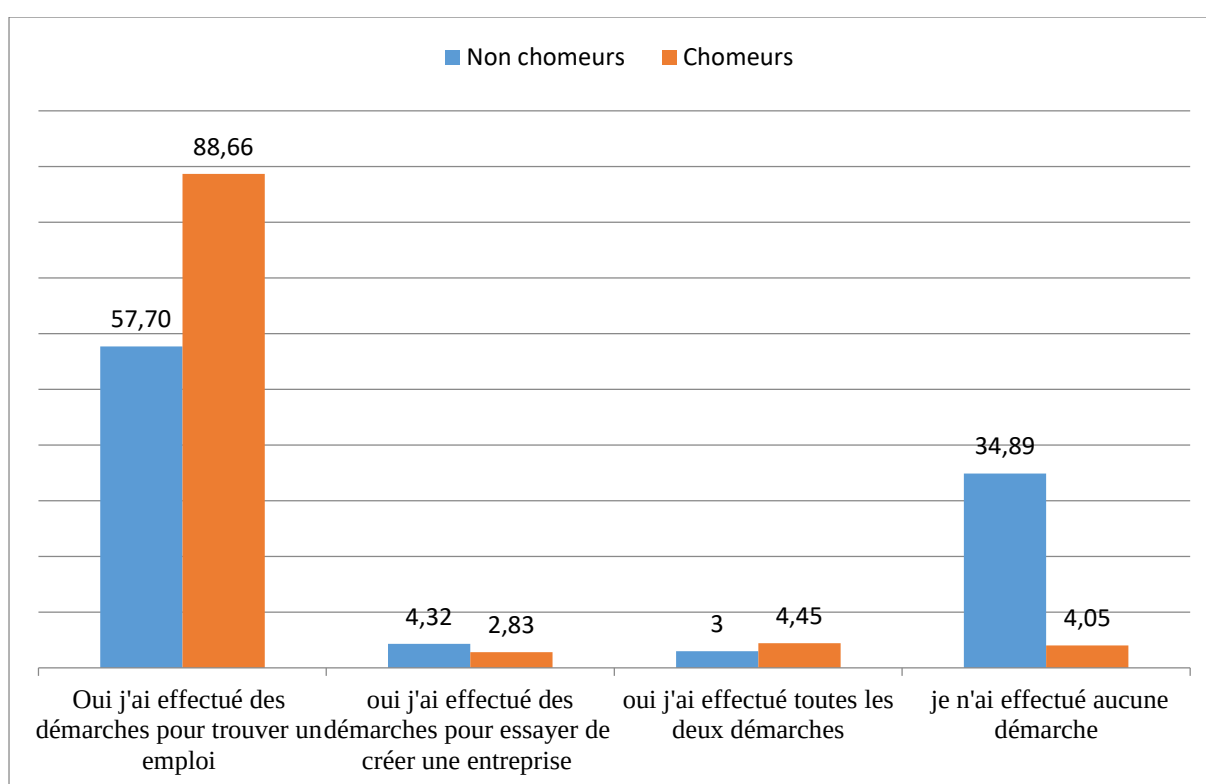
Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

3.8. Canaux de recherche d'emploi

Démarches entreprises pour trouver un emploi

La quasi-totalité des chômeurs déclarent avoir fait une démarche pour trouver un emploi (88,66%). Par contre, peu de chômeurs ont essayé de créer leur propre entreprise (2,83%) et 4,45% ont fait les deux. Seuls 4,05% n'ont effectué aucune démarche pour trouver un emploi. Toutefois, il convient de souligner que 57,70% des occupés ont aussi effectué des démarches pour trouver un emploi et 4,32% d'entre eux ont tenté de créer leur propre entreprise.

Graphique 31: Démarches entreprises pour trouver un emploi (en%)



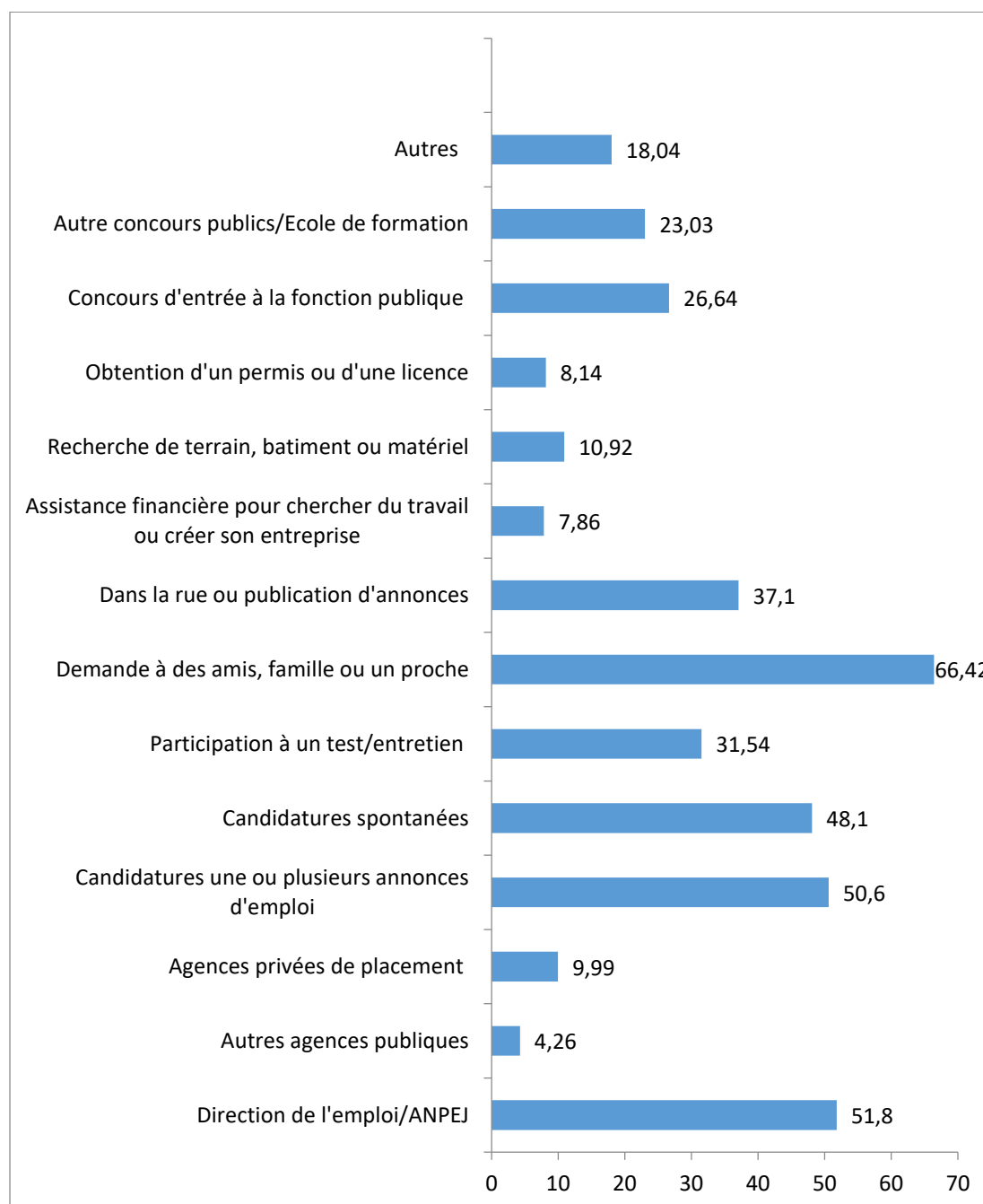
Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Canaux de recherche d'emploi utilisés

Dans le cadre de leurs recherches d'emploi, les chômeurs privilégient les relations personnelles, la DE et/ou l'ANPEJ, la candidature à une ou plusieurs annonces et la candidature spontanée auprès des employeurs. En effet, 66,42% des chômeurs ont déclaré avoir fait recours à des amis, famille ou proche pour pouvoir s'insérer. Les chômeurs qui ont fait recours à la DE et/ou l'ANPEJ sont estimés à 51,8% tandis que ceux qui ont déposé leur candidature à une ou plusieurs annonces d'emploi et directement auprès des employeurs s'élèvent à 50,6% et 48,1% respectivement. Contrairement à la DE et l'ANPEJ, les agences privées de placement et les

autres agences publiques de promotion de l'emploi sont méconnues des chômeurs. En effet, la proportion de chômeurs ayant recouru à ces canaux tourne autour de 10% et 5% respectivement. Les données révèlent aussi que les chômeurs ne sont pas trop entreprenants puisque seuls 10,92% ont essayé de rechercher un terrain, un bâtiment ou du matériel pour créer leur propre entreprise.

Graphique 32 : Canaux de recherche d'emploi utilisés par les chômeurs



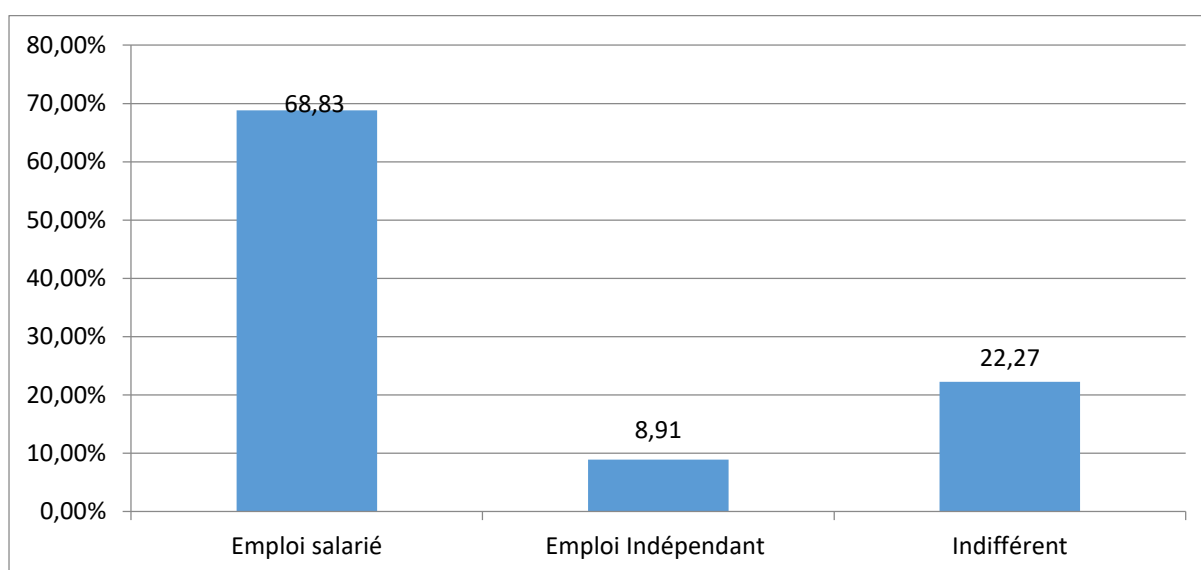
Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

3.9. Typologie des emplois désirés par les chômeurs : la place de l'auto-emploi

Emploi désiré par les chômeurs

Les chômeurs semblent être risquophobes vis-à-vis des emplois non-salariés. Le graphique suivant montre que près d'une personne sur dix est encline à exercer un emploi en qualité d'indépendant alors que la plupart (68,83%) des chômeurs aspirent à un emploi salarié. Cependant, près d'un quart des chômeurs expriment que l'essentiel pour eux c'est de trouver un emploi, peu importe sa nature.

Graphique 33: Typologie des emplois désirés par les chômeurs (en %)

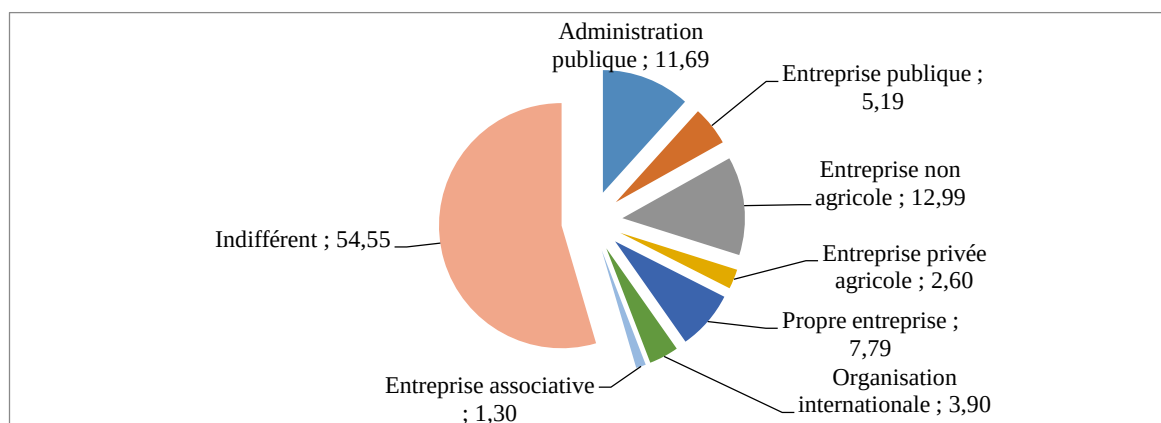


Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Type d'entreprise ou d'organisation souhaité par les chômeurs

On remarque que 54,55% des chômeurs sont indifférents quant à l'emploi qui leur serait proposé alors que 3,9% aspirent à un emploi dans une organisation internationale. Aussi, les chômeurs sénégalais ne sont pas entrepreneurs. En effet, seuls 8 inoccupés sur 100, aspirent à mettre en place leur propre entreprise.

Graphique 34 : Aspirations des chômeurs, selon le type d'entreprise ou d'organisation (en %)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Conclusion générale

Ce projet comporte deux volets : un volet « collecte de données » et un volet « évaluation d'impact ». L'évaluation d'impact porte sur la Convention Nationale Etat-Employeurs (CNEE) qui est l'un des rares instruments de politique d'emploi ayant résisté au temps. En effet, signée pour la première fois en 1987, elle a été renouvelée en 2000 puis en 2009 et constitue un cadre de partenariat efficace entre l'Etat et le Patronat en vue d'assurer une promotion active et régulière de l'emploi des jeunes.

Le présent rapport a livré les résultats de la collecte de données qui a été réalisée dans les départements de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. Au total 2755 individus ont été enquêtés dont 842 bénéficiaires, 996 non bénéficiaires et 917 témoins. Le tirage a été fait de façon aléatoire en tenant compte de l'âge, du niveau d'instruction et du genre. Le contrefactuel a été constitué dans les mêmes proportions et pour s'assurer de sa similarité à nos cibles, des scores de propension ont été calculés sur la base du niveau d'instruction.

Les résultats ont montré que seuls 27% des enquêtés ont connu la Direction de l'emploi et/ou l'ANPEJ à travers une campagne d'information dans les médias et 14% à travers un proche inscrit mais non bénéficiaire. Aussi, des programmes ou instruments comme le PRODAC, l'ANIDA ou le PSE-J, restent très méconnus des jeunes. Le taux de chômage pour l'ensemble de notre échantillon est de 11,23%. Si on s'intéresse seulement aux jeunes de 15 à 24 ans, le taux de chômage s'établit à 13,1% alors qu'il est de 12% pour la tranche d'âge 15-35 ans. En ce qui concerne les canaux de recherche d'emploi, les amis, la famille ou les proches constituent le principal canal par lequel les chômeurs recherchent un emploi.

Sur la période étudiée, (2010-2017), le taux de réponses favorables le plus élevé enregistré pour la CNEE est celui de 2012 (66%) et le plus faible celui de 2017 (soit 28%). Sur l'ensemble de la période considérée, ce taux tourne autour de 46%, ce qui est assez faible au regard des efforts budgétaires consentis et du besoin des jeunes en termes d'insertion.

En termes d'efficacité des mécanismes de traitement des dossiers, l'enquête a montré que le délai moyen tourne autour de 7 mois. C'est pour le contrat d'incubation que le délai est plus court. Environ 53% des bénéficiaires déclarent que les programmes de la convention ont contribué à améliorer leur chance de trouver un emploi tandis que 86% d'entre eux estiment avoir plus de confiance en eux suite à leur passage dans un programme. Pour 87% des individus interrogés, les programmes ont permis d'avoir un meilleur jugement de leurs capacités et 61% déclarent avoir eu plus de contacts avec les acteurs du marché du travail.

La plupart de ceux qui s'inscrivent pour bénéficier de la convention ont comme principale attente, une proposition d'embauche (83,9%) ; certains cherchent un financement (9,58%) et d'autres veulent une formation (2,78%). En termes de taux de satisfaction des demandes, les femmes sont mieux servies que les hommes avec 50% contre 43%.

Il est noté un déficit d'information des jeunes puisque 32% de ceux qui ne sont pas inscrits aux programmes ne savent pas comment le faire et 38% d'entre eux ne pensent pas que l'ANPEJ et/ou la Direction de l'Emploi puissent les aider. D'où la nécessité de sensibiliser davantage sur les structures de promotion de l'emploi des jeunes, en particulier l'ANPEJ qui constitue aujourd'hui l'agence phare de promotion de l'emploi des jeunes au Sénégal.

L'accompagnement des conseillers en emploi est jugé insatisfaisant par 13% des inscrits et seuls 31% d'entre eux estiment que l'accompagnement qui leur a été proposé répondait à leurs attentes. La plupart des demandeurs du projet n'ont pas bénéficié de l'assistance d'un conseiller-emploi (56,12%) et cette proportion est plus élevée pour les bénéficiaires dans la mesure où 62% d'entre eux estiment n'avoir jamais vu un conseiller en emploi.

Le dispositif mis en place pour la promotion de l'emploi des jeunes a certes permis à certains de trouver une occupation mais force est de constater qu'en termes de satisfaction des cibles, des efforts doivent être faits aussi bien en termes d'alignement avec les besoins qu'en matière de qualité de l'accompagnement.

L'évaluation d'impact qui sera faite dans le second volet de ce projet permettra d'avoir une idée plus précise des mesures à prendre pour renforcer la portée des interventions publiques visant à faciliter l'insertion des jeunes.

Annexes

Annexe 1: Répartition des demandeurs selon la catégorie socioprofessionnelle du père

	Non demandeurs	Demandeurs	Total
Cadre supérieur, ingénieur et assimilés	99 26,33 15,25	277 73,67 20,31	376 100 18,68
Cadre moyen, agent de maitrise	116 26,07 17,87	329 73,93 24,12	445 100 22,11
Employés/ouvriers qualifiés	137 34,25 21,11	263 65,75 19,28	400 100 19,87
Employés/ouvriers semi qualifiés	26 32,10 4,01	55 67,90 4,03	81 100 4,02
Manœuvre	21 39,89 3,24	33 61,11 2,42	54 100 1,84
Employeur	15 40,54 2,31	22 59,46 1,61	37 100 1,84
Travailleur pour compte propre	177 39,95 27,27	266 60,05 19,50	443 100 22,01
Aide-familial	6 66,67 0,92	3 33,33 0,22	9 100 0,45
Inclassable	22 29,33 3,39	53 70,67 3,89	75 100 3,73
NSP	30 32,26 4,62	63 67,74 4,62	93 100 4,62
Total	649 32,24 100	1364 67,76 100	2013 100 100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Annexe 2 : Effets positifs induits par la participation à un programme sur l'amélioration de la confiance des bénéficiaires

	Contrat de solidarité %	Stage et formations %	Contrat d'essaiimage %	Total %
OUI	79,44	87,14	80	86,12
NON	19,63	11,55	20	12,63
NSP	0,93	1,31	0	1,25
Total	100	100	100	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Annexe 3 : Effets positifs induits par la participation à un programme sur le jugement des capacités des bénéficiaires

	Contrat de solidarité %	Stage et formations %	Contrat d'essaiimage %	Total %
OUI	78,50	88,58	90	87,37
NON	20,56	10,37	10	11,60
NSP	0,93	1,05	0	1,03
Total	100	100	100	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Annexe 4 : Effets positifs induits par la participation à un programme sur les contacts avec les acteurs du marché du travail

	Contrat de solidarité %	Stage et formations %	Contrat d'essaiimage %	Total %
OUI	39,25	64,44	60	61,32
NON	59,81	33,99	30	37,09
NSP	0,93	1,57	10	1,59
Total	100	100	100	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Annexe 5 : Impact de la participation à un programme sur l'accroissement des compétences des bénéficiaires

	Contrat solidarité %	Stage formations %	Contrat d'essaiage %	Total %
OUI	76,64	87,01	80	85,66
NON	21,50	12,07	10	13,20
NSP	1,87	0,92	10	1,14
Total	100	100	100	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Annexe 6 : Impact de la participation à un programme sur l'amélioration de la situation financière des bénéficiaires durant le programme

	Contrat solidarité %	Stage et formations %
OUI	67,29	69,69
NON	31,78	29,13
NSP	0,93	1,18
Total	100	100

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF

Annexe 7 : Quelques caractéristiques des enquêtés (en %)

		<i>Non chômeur</i>	<i>Chômeur</i>
<i>Genre</i>	<i>homme</i>	60.53	39.27
	<i>femme</i>	39.47	60.73
<i>Age</i>	<i>[15;20[</i>	0.28	0.00
	<i>[20;25[</i>	8.37	4.45
	<i>[25;30[</i>	34.29	34.41
	<i>[30;35[</i>	35.13	42.51
	<i>[35;40[</i>	14.63	14.17
	<i>[40;45]</i>	5.30	3.64
	<i>plus de 45</i>	1.99	0.81
<i>Département de Résidence</i>	<i>Dakar</i>	63.04	64.78
	<i>Pikine</i>	18.98	23.08
	<i>Guédiawaye</i>	12.28	6.07
	<i>Rufisque</i>	5.70	6.07
<i>Niveau d'instruction</i>	<i>Préscolaire</i>	0.12	0.00
	<i>Primaire</i>	6.34	1.23
	<i>Secondaire général</i>	14.82	15.64
	<i>Secondaire technique</i>	3.27	2.88
	<i>Supérieur</i>	75.44	80.25

Annexe 8 : Répartition des enquêtés selon la formation suivie (en %)

<i>libellés</i>	<i>Non chômeur</i>	<i>Chômeur</i>
<i>programme généraux</i>	15.10	11.93
<i>éducation</i>	1.72	1.65
<i>lettres et arts</i>	8.64	10.70
<i>sciences sociales, commerce et droit</i>	40.03	41.15
<i>sciences</i>	5.65	9.05
<i>ingénierie, industrie de transformation et production</i>	4.71	3.70
<i>agriculture et sciences vétérinaires</i>	0.49	0.00
<i>santé et protection sociale</i>	1.68	1.65
<i>services</i>	4.83	5.35
<i>autres</i>	17.15	14.81

Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête APEAF